



# Guide des seniors

Édition 2011

Aide à la vie quotidienne

Maintien à domicile

Logement

Santé

Transports

Loisirs

VILLE  d'ERMONT

  
Conseil  
des Seniors

## ÉDITO

À Ermont les Seniors bougent.

Grâce à leurs associations, au Conseil des Seniors qui les représente et fait remonter leurs souhaits et leurs griefs, au service Seniors du CCAS, toujours à leur écoute, les Seniors ermontois sont à la pointe de la vie municipale.

L'objectif de la Municipalité n'est sûrement pas de mettre les Seniors à la retraite de la vie locale mais au contraire de leur proposer des activités modernes, qui les intègrent aux nouveaux modes de communication, de loisir ou de réflexion de notre société.

Bien sûr la municipalité veille aussi à la santé des Seniors au travers de nombreuses actions de prévention, à combattre l'isolement grâce aux différents services d'aide à domicile.

C'est cet ensemble de services et de relais que le nouveau *Guide des Seniors* répertorie pour vous et dont vous pourrez faire le meilleur usage.



**Hugues PORTELLI**

**Maire d'Ermont  
Sénateur du Val-d'Oise**

La ville d'Ermont et le Centre communal d'action sociale remercient vivement les membres du Conseil des seniors pour son concours à la réalisation de ce guide.

Ce guide est disponible gratuitement en mairie et au CCAS. Si vous vous sentez en difficulté, dépassé par une situation, pour vous-même ou pour l'un de vos proches, contactez le :

**Centre communal d'action sociale (CCAS) 01 30 72 38 50**  
**Mairie bâtiment A**  
**100 rue Louis Savoie - BP 40083**  
**95123 Ermont Cedex**

N'hésitez pas à faire aussi appel au :

**Centre local d'information  
et de coordination gérontologique (CLIC) 01 34 15 09 62**  
**7 avenue de la Réunion**  
**95120 Ermont**

Edité par la Direction de la Communication, de l'Information, de la Documentation et des Archives sur l'initiative du Centre communal d'action sociale - 100 rue Louis -Savoie - BP 40083 - 95123 Ermont Cedex - 01 30 72 38 38 - Directeur de la publication : Hugues Portelli - Rédaction : Conseil des seniors, Magali Angèle, Valérie Héran, Sandrine Khemici - Graphisme : Julie Lucas - Crédits photos : Thinkstock, Fotolia - Impression : RPS Repro - Nombre d'exemplaires : 7 000 - Dépôt légal : septembre 2011. Encarté dans ce guide le plan de la ville d'Ermont.

## **SOMMAIRE**

**LES NUMÉROS UTILES**

**L' AIDE À LA VIE QUOTIDIENNE**

**LE MAINTIEN À DOMICILE**

**LE LOGEMENT**

**LA SANTÉ**

**LES TRANSPORTS**

**LES LOISIRS**

**LE CARNET D'ADRESSES**

**INDEX**



## URGENCES SANTÉ

**Ambulances Ermont** ..... 01 34 44 00 44

**Centre hospitalier d'Argenteuil** ..... 01 34 23 24 25

**Centre hospitalier de Pontoise** ..... 01 30 75 40 40

**Clinique Claude-Bernard d'Ermont** ..... 01 30 72 33 33  
9 avenue Louis-Armand

**Centre hospitalier «Simone Veil»  
à Eaubonne-Montmorency** ..... 01 34 06 60 00  
28 rue du Docteur Roux - 95602 Eaubonne Cedex - [www.ch-simoneveil.fr](http://www.ch-simoneveil.fr)

**Médecins et pharmacies de garde**  
Appelez le commissariat de police..... 01 30 72 66 66

## SÉCURITÉ

**Gendarmerie**..... 01 34 26 15 67  
Rue Pierre-Guienne - 95100 Argenteuil

**Hôtel de police** ..... 01 30 72 66 66  
201 rue Jean-Richepin - BP 82 - 95123 Ermont Cedex

**Police municipale intercommunale** ..... 01 30 72 38 55  
76 avenue du Général-Leclerc - 95390 Saint-Prix  
Du lundi au vendredi (9 h - 12 h et 14 h - 17 h)  
01 34 27 24 37 - Fax 01 39 59 41 35

**Pompiers** ..... 01 39 59 00 58  
Rue Émile-Roux - 95600 Eaubonne

## SERVICES ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

**La Poste - Bureau principal** ..... 36 31  
1 rue Saint-Flaive Prolongée - BP 89 - 95123 Ermont Cedex  
[www.laposte.fr](http://www.laposte.fr)

**Centre des impôts** ..... 01 30 72 82 50  
421 rue Jean-Richepin - 95120 Ermont

**Trésor public** ..... 01 34 15 06 67  
421 rue Jean-Richepin - 95120 Ermont  
[www.finances.gouv.fr](http://www.finances.gouv.fr)

**Caisse primaire d'assurance maladie du Val-d'Oise** ..... 36 46  
7 rue Saint-Flaive Prolongée - 95123 Ermont Cedex  
Fax 01 30 72 61 16  
[www.cpamvo.fr](http://www.cpamvo.fr)

**Caisse d'allocations familiales du Val-d'Oise** ..... 0 820 25 95 10  
2 rue Claude-Debussy - 95120 Ermont  
[www.caf.fr](http://www.caf.fr)

**Communauté d'agglomération Val-et-Forêt** ..... 01 34 44 82 00  
Rue du Centre Technique - BP 20029 - 95121 Ermont Cedex  
Fax 01 34 44 02 87  
[agglo@val-et-foret.fr](mailto:agglo@val-et-foret.fr) - [www.valetforet.org](http://www.valetforet.org)

**Syndicat Émeraude - Éco-site** ..... 01 34 11 92 92  
12 rue Marcel-Dassault  
Parc d'activité des Colonnes  
95130 Le Plessis-Bouchard  
[contact@syndicat-emmaude.com](mailto:contact@syndicat-emmaude.com) - [www.syndicat-emmaude.com](http://www.syndicat-emmaude.com)

**Office public de l'habitat (OPH) Ermont habitat** ...01 30 72 86 66  
27 rue de la Halte - 95120 Ermont  
Fax 01 30 72 86 55  
[opac@ermont-habitat.fr](mailto:opac@ermont-habitat.fr) - [www.ermont-habitat.fr](http://www.ermont-habitat.fr)

**Syndicat des eaux d'Île-de-France (SEDIF) ..... 01 53 45 42 42**  
14 rue Saint-Benoît - 75006 Paris  
Fax 01 53 45 42 79  
sedif@sedif.com - www.sedif.com

**Syndicat des transports en Île-de-France (STIF) ..... 01 47 53 28 00**  
11 avenue de Villars - 75007 Paris  
Fax 01 47 05 11 05  
stif@stif-idf.fr - www.iledefrance.fr

**EDF - GDF ..... 0 810 333 192**  
Place de l'Europe - 95160 Montmorency  
www.edf.fr - www.gdf.fr

## ÉCOUTE ET SOLIDARITÉ

**Centre communal d'action sociale ..... 01 30 72 38 50**  
Mairie bâtiment A - 100 rue Louis-Savoie  
BP 40083 - 95123 Ermont Cedex  
01 30 72 38 50 - Fax 01 30 72 38 58  
ccas@ville-ermont.fr - www.ville-ermont.fr

**Écoute amitié Paris ..... 01 43 38 71 28**  
Pour les personnes âgées de 60 ans et plus.  
De 15 h à 18 h

**Maison des femmes ..... 01 30 73 51 51**  
31 rue du Chemin de Fer - 95800 Cergy

**SOS Amitié ..... 01 42 96 26 26**

**Alma Paris ..... 01 42 50 11 25**  
(Allô maltraitance des personnes âgées)

## JUSTICE

**Maison de la justice et du droit ..... 01 34 44 03 90**  
60 rue de Stalingrad - 95120 Ermont  
Fax 01 34 44 03 99

## INHUMATIONS

**Cimetières**  
Se renseigner au Service municipal État-civil..... **01 30 72 38 38**

**Pompes Funèbres**  
Consultez les pages jaunes de l'annuaire téléphonique

## DIVERS

**Service d'opposition carte bancaire ..... 08 92 70 57 05**

**Centre d'information des  
renseignements administratifs ..... 39 39**

**Service d'opposition chèque bancaire ..... 08 92 68 32 08**

**Service d'opposition chèque postal ..... 08 25 80 98 03**

**Dérangement téléphonique ..... 10 13**

**Horloge parlante ..... 36 99**

**Météorologie (Île-de-France Nord) ..... 08 92 68 02 95**



## Les participations financières exceptionnelles

### Conseil général 01 34 25 16 50

Le conseil général du Val-d'Oise<sup>1</sup> accorde des aides au titre de son **fond de compensation fonctionnelle du handicap**. Celles-ci ont pour objectif de permettre l'achat de matériel directement lié à un handicap et de chiens guides. Il est nécessaire d'être reconnu invalide à 80 % et d'avoir une décision d'Allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)<sup>1</sup> ou une majoration tierce personne de l'Assurance maladie.



## LES AVANTAGES FISCAUX

Les seniors ainsi que leur entourage peuvent bénéficier de divers avantages fiscaux. Renseignez-vous auprès du **Centre des impôts<sup>1</sup> d'Ermont** et de l'**URSSAF<sup>1</sup>**.

Pour les impôts locaux, il est possible de bénéficier d'un dégrèvement de la taxe d'habitation et de la taxe foncière, sous certaines conditions.

Pour les impôts sur les revenus, il est possible de bénéficier de déductions pour :

- des pensions alimentaires versées aux ascendants ou descendants ;
- des avantages en nature consentis à des personnes âgées de 75 ans et plus (exemple : frais d'hébergement) ;
- des dépenses nécessitées par l'hébergement dans certains établissements ;
- des primes versées dans le cadre de l'épargne handicap et d'une rente de survie ;
- l'acquisition d'équipements spécifiques pour les personnes âgées ou handicapées (voir chapitre **Logement rubrique L'amélioration de l'habitat** p. 45) ;
- l'emploi d'un salarié à domicile.

Depuis 2005, la **redevance audiovisuelle** est couplée avec la taxe d'habitation. L'exonération peut être accordée :

- si vous êtes âgé(e) de 60 ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'exigibilité de la redevance, vous n'êtes pas soumis à l'impôt de solidarité sur la fortune ni imposé(e) sur les revenus au titre de l'avant dernière année ;
- si vous êtes allocataire du Revenu de solidarité active (RSA), de l'Allocation supplémentaire (ex FNS), ou de l'Allocation adulte handicapé (AAH).

Vous bénéficiez de cette même exonération :

- si vous êtes reconnu(e) invalide au taux minimum de 80 % et si vous percevez un revenu fiscal inférieur à un certain seuil ;
- si vous êtes exonéré(e) de la taxe d'habitation, vous l'êtes aussi automatiquement de cette redevance. Le dégrèvement est accordé automatiquement, sans démarche de votre part.

Vous pouvez également bénéficier d'exonération de charges sociales pour l'embauche d'aides à domicile.

## L'ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE

### La Maison de la justice et du droit (MJD) de la vallée de Montmorency<sup>1</sup>

01 34 44 03 90

Plusieurs permanences sont proposées à la Maison de la justice et du droit de la vallée de Montmorency :

- avocat du barreau de Pontoise (informations sur les droits, les obligations et les démarches) : **les mardis de 10 h à 12 h et les mercredis de 17 h à 19 h ;**
- juriste pour le droit et l'aide aux victimes : **les mardis de 14 h à 17 h et les jeudis de 9 h à 12 h 30 ;**
- psychologue d'aide aux victimes (CIDAV) : **les mardis de 14 h à 17 h ;**
- notaire (renseignements juridiques liés aux droits de succession, à l'immobilier ou au patrimoine) : **les 1<sup>er</sup> jeudis de chaque mois, de 14 h à 17 h ;**

- délégué du médiateur de la République (règlement des litiges entre particuliers et administrations) : les vendredis de 9 h à 12 h ;
- aide à la rédaction de documents administratifs : sur rendez-vous les vendredis de 10 h à 12 h ;
- psychologue : les mercredis de 10 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 19 h et les vendredis de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h ;
- conciliateur de justice (règlement à l'amiable des petits conflits civils entre particuliers...) : les mardis de 9 h à 12 h ;
- médiation familiale (règlement à l'amiable des conflits familiaux) : les mercredis et les jeudis de 9 h à 12 h ;
- association des femmes africaines du Val-d'Oise (AFAVO) (médiation interculturelle) : les jeudis de 14 h à 17 h ;
- correspondant de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE) : les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mercredis de chaque mois de 9 h à 12 h ([www.halde.fr](http://www.halde.fr)).



## Le médiateur de la République

Le rôle du médiateur de la République est d'aider les particuliers à régler tout litige qui les oppose à un service public (administrations, collectivités locales, organismes sociaux, entreprises publiques...). Toutes les démarches nécessaires doivent, au préalable, avoir été effectuées auprès de l'administration concernée.

La saisine du médiateur ne suspend pas les délais à respecter pour engager une action en justice. Cette procédure de saisine est gratuite.

Pour le contacter, voir la Maison de la justice et du droit de la vallée de Montmorency<sup>1</sup> ou, à défaut, la préfecture ou la sous-préfecture.

## Les mesures civiles de protection juridique des majeurs

**Tribunal d'Instance**

**01 39 34 60 00**

**Service des tutelles aux majeurs  
125 avenue Charles-de-Gaulle  
95160 Montmorency**

La loi prévoit deux types de mesures destinées à protéger les personnes dont les facultés mentales sont altérées pour des causes diverses :

- **la curatelle** : la personne est aidée et collabore avec celui ou celle chargé de l'assister. Elle conserve la capacité d'effectuer les actes de la vie courante. Ce type de mesure institue une collaboration entre la personne protégée et le curateur ;
- **la tutelle** : la personne est représentée par son tuteur désigné et perd ses droits civiques et civils.

Ces deux mesures sont toutefois modulables par le juge des tutelles en fonction de la situation de la personne.

Le juge peut être saisi d'une situation par lui-même, la personne, sa famille ou le procureur de la République. Il peut être destinataire d'informations de la part des proches, des services sociaux ou du corps médical.

## Demande de tutelle

Nom : A à K → Lundi, mardi et mercredi, de 9 h à 12 h.  
K à Z → Lundi, mardi et vendredi, de 9 h à 12 h.

## Renouvellement

8 h 30 à 12 h 30 et 13 h 30 à 16 h 30, sauf le mercredi.

## L'ACTION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ

### Les services sociaux

Contactez le CCAS<sup>1</sup>, le Service social de l'Assurance maladie<sup>1</sup>, le Service social de l'hôpital d'Eaubonne<sup>1</sup> ou le Service social départemental<sup>1</sup> (SSD).

Pour les services sociaux des caisses de retraites complémentaires, contactez votre caisse complémentaire pour obtenir les coordonnées du travailleur social intervenant sur le secteur d'Ermont.

Des assistant(e)s sociaux(les) et des conseiller(e)s en économie sociale et familiale sont à votre disposition pour effectuer avec vous un bilan de votre situation sociale. Elles vous aideront à mettre en place les aides dont vous pouvez avoir besoin, vous conseilleront ou vous accompagneront dans vos démarches. Si l'un de vos proches est hospitalisé, contactez une assistante sociale de l'hôpital afin de préparer la sortie et connaître les aides éventuelles adaptées.

### Le comité départemental des retraités et des personnes âgées (CODERPA du Val-d'Oise)

Secrétariat ARS (Agence régionale de santé) 01 34 41 14 00  
2 avenue de la Palette Fax 01 30 32 83 66  
95011 Cergy-Pontoise Cedex

Présidé par le Président du conseil général et coprésidé par un représentant du Préfet, cet organisme :

- assure la participation des retraités et personnes âgées à l'élaboration et à la mise en application des programmes sociaux et médico-sociaux les concernant au sein du département ;

- établit un rapport annuel sur le déroulement des programmes relatifs aux prestations de services et aux équipements sociaux pour les personnes âgées ;
- assure une mission de réflexion sur ces problèmes, se saisit des questions concernant les personnes âgées ;
- centralise et diffuse toutes informations utiles pour ces personnes.

Par son rôle et ses activités, le CODERPA est à l'écoute de tous les problèmes concernant les retraités et personnes âgées afin d'améliorer leur qualité de vie.

### L'association Valentin Haüy

5 rue Duroc - 75343 Paris Cedex 07  
www.avh.asso.fr

01 44 49 27 27  
Fax 01 44 49 27 10

Au service des personnes aveugles et malvoyantes, cette association met à leur disposition :

- des permanences de travailleurs sociaux ;
- une boutique de matériels destinés à favoriser l'autonomie ;
- des établissements d'accueil spécialisés ;
- un service d'écoute en toute discrétion, tous les lundis et jeudis, de 14 h à 18 h au 0 800 21 21 62 (communication gratuite).

### L'Épicerie sociale d'Ermont

L'épicerie sociale a pour objectif de permettre à des personnes en difficulté de se procurer des produits alimentaires et d'hygiène à moindre coût. Elle délivre également des conseils et des informations sur la vie quotidienne. Pour bénéficier des services de l'Épicerie sociale d'Ermont, vous devez vous adresser soit au Centre communal d'action sociale (CCAS)<sup>1</sup>, soit au SDD.



## Jusqu'à la mort accompagner la vie (JALMALV)

**Permanences d'accueil et d'écoute** 01 34 16 36 83  
**lundi et mardi, de 14 h 30 à 16 h 30** www.jamalv.fr  
**et sur rendez-vous** jamalv.vo@wanadoo.fr  
**45 rue d'Erment - 95390 Saint-Prix**

Cette association accompagne les personnes en phase évoluée d'une maladie, apporte écoute et soutien aux familles et aux soignants et participe au développement des soins palliatifs. Elle organise des conférences-débats, des actions de sensibilisation à l'accompagnement, des formations de bénévoles, des groupes de soutien pour les professionnels de santé ou les accompagnants bénévoles.

## Médiation Val-d'Oise

**27 place Frédéric-Auguste-Bartholdi** 01 34 15 17 50  
**95120 Ermont** Fax 01 34 15 08 70

Par le biais de la médiation, cette association participe, à la résolution de conflits de toutes natures (familiaux, de voisinage...) ou anime des groupes de parole rassemblant des personnes préoccupées par un sujet identique.

## SOS Amitié Île-de-France

**01 42 96 26 26**

Des bénévoles à votre écoute.



## L'INVALIDITÉ

### Le dépôt des demandes

Adressez votre demande à L'Assurance maladie<sup>1</sup> ou auprès de la caisse spécialisée (bâtiment, agricole...) auprès de laquelle vous avez cotisé.

### Personnes âgées de moins de 60 ans

Les assurés sociaux qui ne peuvent plus travailler ou beaucoup moins, peuvent prétendre à une pension d'invalidité de l'Assurance maladie. Le montant dépend du degré de handicap reconnu et des salaires perçus.

L'Allocation aux adultes handicapés (AAH) garantit un minimum de ressources aux personnes handicapées reconnues comme telles par la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées)<sup>1</sup>, selon un barème, et dont les droits à l'invalidité ne sont pas ouverts. S'y ajoute éventuellement le complément d'AAH permettant aux personnes adultes handicapées de couvrir les dépenses supplémentaires qu'elles ont à supporter pour les adaptations nécessaires à une vie autonome à domicile.

L'AAH est versée par les Caisses d'allocations familiales<sup>1</sup> et financée par l'État. Son attribution est subordonnée à des conditions administratives appréciées par les Caisses d'allocations familiales et à des conditions médicales appréciées par la MDPH<sup>1</sup>.

L'Allocation compensatrice pour tierce personne (ATCP) est versée aux personnes bénéficiant d'un taux d'incapacité permanente d'au moins 80 % et pouvant justifier de la nécessité de l'aide d'une tierce personne pour les actes essentiels de la vie courante. Elle est délivrée, sous conditions de ressources, aux personnes de moins de 60 ans, sur décision de la MDPH<sup>1</sup>, et versée par le conseil général du Val-d'Oise.

Instaurée par la loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits des personnes handicapées, la Prestation compensatrice du handicap (PCH) est appelée à se substituer à l'ACTP, mais de manière plus complète et selon de nouveaux critères.

**Vous pouvez retirer un dossier auprès du CCAS<sup>1</sup> ou auprès de la MDPH<sup>1</sup>.**

## Personnes âgées de plus de 60 ans

### Retraite et invalidité

L'inaptitude au travail permet une liquidation de la retraite au taux plein de 50 % même si le nombre de trimestres cotisés est insuffisant.

Elle relève de l'Assurance vieillesse. Elle est définitive et doit être demandée au moment de la liquidation de la retraite entre 60 et 65 ans (voir chapitre **L'aide à la vie quotidienne**, rubrique **La retraite** p. 25).

Pour les personnes n'ayant pas exercé d'activité professionnelle, (voir chapitre **L'aide à la vie quotidienne**, rubrique **Les aides financières** p. 13).

### Les bénéficiaires de l'Allocation aux adultes handicapés (AAH)

Pour les bénéficiaires de l'AAH dont le handicap est reconnu au taux de 80 % :

- s'ils ont cotisé à l'Assurance vieillesse<sup>1</sup> par leur travail, ils toucheront leur **retraite à taux plein** (pas de coefficient minorateur) en fonction du nombre de trimestres cotisés. Selon le mécanisme de plafond, cette retraite pourra être complétée par le Complément de retraite et l'Allocation supplémentaire ;
- s'ils n'ont pas travaillé, ils percevront l'**Allocation spéciale vieillesse**, complétée par l'Allocation supplémentaire, éventuellement majorée d'une AAH différentielle qu'ils pourront donc continuer à percevoir sous forme différentielle.

Pour les bénéficiaires de l'AAH dont le handicap est compris entre 50 et 79 %, l'AAH n'est plus versée à 60 ans et sans attribution d'une AAH différentielle.

Les règles générales de l'inaptitude s'appliquent comme ci-dessus hormis l'absence de versement d'AAH différentielle.

## La carte d'invalidité

Vous pouvez en bénéficier si vous êtes atteint d'une invalidité permanente évaluée à 80 % ou plus par la MDPH<sup>1</sup>.

Elle vous donne droit à des avantages propres à faciliter la vie quotidienne des personnes handicapées et de leur famille :

- augmentation d'une demi-part pour le calcul de l'impôt sur le revenu ;
- exonération de la taxe d'habitation sous certaines conditions de ressources ;
- exonération de la redevance audiovisuelle pour les personnes handicapées non imposables et les invalides à 100 % ;
- réductions et facilités pour les voyages en train.

Vous pouvez retirer un dossier auprès du CCAS<sup>1</sup> ou auprès de la MDPH<sup>1</sup>.

Les dossiers concernant les enfants sont instruits au Pôle enfants de la MDPH<sup>1</sup>.

Les dossiers concernant les adultes sont instruits au Pôle adultes/ Pôle Compensation de la MDPH<sup>1</sup>.

## Les soins à domicile

**ADSSID**  
**1 rue du Puits Miville**  
**95110 Sannois**

**01 34 10 06 77**

C'est l'Association pour le développement des services de soins infirmiers à domicile dans le Val-d'Oise (ADSSID) qui assure des soins à domicile aux personnes dépendantes de 60 ans et plus.

(voir chapitre **Maintien à domicile** rubrique **Les soins à domicile** p. 38).



## LA MALTRAITANCE

### Ligne Solidarité vieillesse pour l'Île-de-France 0 810 600 209

Considérés aujourd'hui comme une cause nationale, la maltraitance ou les mauvais traitements infligés à des personnes âgées, particulièrement vulnérables et dépendantes, doivent être signalés par quiconque. Ce sont souvent des proches qui alertent les autorités mais aussi les personnes âgées elles-mêmes et les professionnels.

Les autorités judiciaires à saisir sont le procureur de la République ou son substitut. Les autorités administratives qui peuvent également être saisies sont le préfet ou la DDASS<sup>1</sup> ainsi que le président du conseil général du Val-d'Oise<sup>1</sup>.

## LA RESTAURATION DES SENIORS

Le CCAS<sup>1</sup> met à disposition des seniors de la commune deux types de services de restauration.



## L'Espace seniors Anatole-France

**36 rue de Stalingrad - 95120 Ermont** **01 34 15 78 49**  
Ouvert du lundi au vendredi de 12 h à 16 h 30

Cet espace restaurant accueille les personnes de 65 ans et plus. Si vous souhaitez déjeuner, vous devez vous inscrire auprès du CCAS<sup>1</sup>. Une participation financière est demandée. À partir de 14 h, les personnes de 60 ans et plus, résidant à Ermont, peuvent prendre part aux animations (jeux, ateliers créatifs, actions diverses...).

En cas de difficultés financières, adressez-vous au CCAS<sup>1</sup>, afin de trouver une solution adaptée à votre situation.

### Le portage de repas à domicile, 7 jours/7

Ce service est réservé aux personnes à mobilité réduite, à titre temporaire ou de longue durée. (voir chapitre **Maintien à domicile** rubrique **Les services à domicile** p. 35).

### Les coffrets de Noël

Lors des fêtes de fin d'année, le CCAS<sup>1</sup> offre des coffrets de Noël. Cette prestation qui s'adresse à des personnes isolées de 65 ans et plus disposant de faibles ressources permet de faire un repas de fête.

## LA RETRAITE

### Les informations retraite

- 1 Pour toutes les informations relatives à votre retraite, un Point d'accueil retraite de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV)<sup>1</sup> est à votre disposition à Ermont. Vous devez prendre obligatoirement rendez-vous au **01 40 37 37 37**.
- 2 Pour les informations relatives aux retraites complémentaires, accueil au Centre d'information et de coordination de l'action sociale des régimes de retraite (CICAS)<sup>1</sup>, les 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> mercredis de chaque mois, de 9 h à 11 h 30 sur rendez-vous.

## Recherche de maisons de retraite

(voir chapitre **Logement** rubrique **L'hébergement** p. 50)

## L'accueil familial

(voir chapitre **Logement** rubrique **L'hébergement** p. 50)

## L'aide sociale

(voir chapitre **Logement** rubrique **Les aides financières** p. 43)

## LE VEUVAGE

Si vous venez de perdre votre conjoint(e), la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV)<sup>1</sup> vous aide dans vos démarches administratives.

**Vous devez prendre obligatoirement rendez-vous au 01 40 37 37 37.**

Un Point d'accueil retraite est à votre disposition à Ermont. Sous certaines conditions, il est également possible d'obtenir des aides auprès de la CAF<sup>1</sup>, de l'Assurance maladie<sup>1</sup> ou encore de la CICAS<sup>1</sup>.

L'Assurance maladie de la région Rhône-Alpes a édité le guide *Veuvage - droits et services*, détaillant les prestations du régime général de l'Assurance maladie auxquelles vous pouvez prétendre.

Il est téléchargeable sur [www.cramra.fr](http://www.cramra.fr).

## LES INFORMATIONS DIVERSES

### L'Opération tranquillité vacances (OTV)

**Police municipale intercommunale 01 34 27 24 37**

Profitez pleinement de vos vacances, tout au long de l'année en faisant surveiller votre domicile. Dans le cadre d'une collaboration entre la police nationale<sup>1</sup> et la police municipale intercommunale<sup>1</sup>, des agents patrouilleront régulièrement de jour comme de nuit, afin de dissuader d'éventuels cambrioleurs.

Pour bénéficier de ce service gratuit, vous devez :

- partir un minimum de sept jours consécutifs ;
- prévenir les services de police<sup>1</sup> au moins trois jours avant votre départ.



## Les seniors et la route

**Direction de la sécurité et de la circulation routières** [www.securiteroutiere.gouv.fr](http://www.securiteroutiere.gouv.fr)

**La Grande Arche - 92055 Paris La Défense**

Édite *Les seniors et la route : comment se déplacer en toute sécurité.*

Pour les actifs comme pour les retraités, la mobilité est le gage indéniable de la qualité de vie et de la préservation du lien social : loisirs, courses, visites aux proches, vie associative...

Cependant, l'âge doit inciter les conducteurs à une plus grande prudence. En effet, en dehors de toute maladie, **des changements physiologiques apparaissent agissant essentiellement sur la vision, l'ouïe et la motricité, modifiant ainsi progressivement l'aptitude à la conduite.**

## Pour vos animaux de compagnie

**Refuge d'Orgeval**  
Route royale - 78630 Orgeval  
informations@sapv.fr

**01 39 08 05 08**

**Refuge de Genevilliers** **01 47 98 57 40**  
30 avenue du Général-de-Gaulle - 92230 Genevilliers

Si vous partez en voyage ou si vous devez quitter votre domicile pour une hospitalisation, il existe des pensions pour accueillir votre animal de compagnie.

Si vous avez perdu votre chat ou votre chien, contactez :

- le fichier national félin, si votre chat est tatoué, au 01 55 01 08 00 ;
- le fichier national canin, si votre chien est tatoué, au 01 49 37 54 54 ;
- la Société d'actions et promotion vétérinaire (SAPV) : 01 55 01 08 28, pour l'identification par radiofréquence des animaux porteurs d'une puce électronique.

Si vous téléphonez les lundis et mardis, il faut insister, car ces journées sont très encombrées, suite au week-end.

Vous devez venir chercher votre animal, tatoué ou non, sous un délai de 8 jours maximum.





## LE MAINTIEN À DOMICILE

### Notes personnelles

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

## LE MAINTIEN À DOMICILE

### LES ACCUEILS SPÉCIALISÉS

Le Centre local d'information et de coordination gériatologique (CLIC Val-et-Forêt)

01 34 15 09 62

L'association Gériatologique Vallée de Montmorency-rives de Seine, active depuis 2002 sur la ville d'Ermont, a développé plusieurs missions médico-sociales pour les personnes âgées.

Le CLIC<sup>1</sup> est un lieu d'accueil, d'écoute, d'information et d'aide à disposition des personnes âgées de 60 ans et plus et de leur entourage. Il prend en considération tous les aspects de la vie quotidienne des personnes âgées : aide à la maison, accueil temporaire, services d'urgence, portage de repas, adaptation du logement, mesures de protection juridique, vie culturelle, aides aux déplacements... Vous trouverez au CLIC :

- un accueil personnalisé pour la personne âgée et sa famille : écoute et orientation, soutien et accompagnement ;
- une évaluation des besoins de la personne âgée effectuée à son domicile ;
- la mise en place, si besoin, d'un plan d'aide globale pour des situations complexes.

L'accompagnement et la mise en place des aides apportées sont assurés en étroite partenariat avec les professionnels concernés (médecin traitant, infirmière libérale...). Ils se font dans les domaines physique, psychologique, financier, social ou environnemental.

Le CLIC<sup>1</sup> a également pour mission de participer ou d'initier des actions de prévention, d'information et de formation en lien avec tous les professionnels ou organismes concernés par les personnes âgées.

## La cellule d'évaluation pour la CNAV

Par convention avec la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV)<sup>1</sup>, des infirmières assurent une évaluation globale des besoins des personnes retraitées autonomes souhaitant bénéficier des services d'aide ménagère à domicile ou d'autres prestations prises en charge par la CNAV<sup>1</sup>.

Document administratif de première demande disponible auprès de la CNAV<sup>1</sup>, en mairie, au CLIC<sup>1</sup> et chez les différents prestataires (exemple : ARIAF, 18 rue de la Petite Bapaume, à Ermont).

Le dispositif d'**Aide au retour à domicile après hospitalisation (ARDH)** vise à favoriser le retour à domicile des personnes traversant une période de perte d'autonomie momentanée à la suite d'une hospitalisation.



## La mission de repérage et de coordination auprès des retraités dans les foyers de travailleurs migrants, ADOMA

**Foyer ADOMA, résidence des Lauriers**      **01 34 13 55 18**  
**109 rue François-Plasson - 95120 Ermont**

Cette activité s'inscrit dans la continuité d'actions menées par les Centres locaux d'information et de coordination (CLIC) en direction des populations vieillissantes des foyers ADOMA ainsi que dans le

cadre de la « **promotion de la santé des résidents dans les foyers ADOMA** » et « **promotion de la santé des résidents dans les Foyers de Travailleurs Migrants** ».

La cellule de repérage poursuit et développe le travail pluridisciplinaire avec les partenaires gérontologiques (les responsables de résidence, les voisins, les urgences, les assistantes sociales hospitalières et de ville, les infirmières libérales, les associations, le CLIC et le réseau « Joséphine »...).

## Le réseau gérontologique « Joséphine »

[reseaujosephine@orange.fr](mailto:reseaujosephine@orange.fr)

Très vite, la nécessité de disposer d'interventions sanitaires sur le territoire d'Ermont s'est avérée incontournable.

Le réseau gérontologique de santé permet d'apporter une réponse plus adaptée aux situations médico-sociales des personnes âgées de plus de 75 ans présentant des **polypathologies chroniques invalidantes** : un **isolement médico-social**, une **précarité**, une **vulnérabilité** et une **situation complexe** (diogène, incurie, rupture socio-sanitaire).

## L'équipe mobile de géronto-psychiatrie (EMPG)

Implantée au sein de l'association gérontologique, l'équipe s'adresse à des patients de plus de 65 ans présentant un trouble psychiatrique ancien non suivi, un trouble psychiatrique récent ou un trouble psycho-comportemental lié à une maladie de la mémoire. Ces prises en charge concernent également les proches et l'entourage des patients.

L'EMPG intervient à domicile ou en établissement (maison de retraite, hôpital, clinique...) sur signalement des médecins.

## Le Point conseil 3<sup>e</sup> âge

01 30 40 06 19

Le Point conseil 3<sup>e</sup> âge<sup>1</sup> de la vallée de Montmorency effectue la mise en place et le suivi de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) (voir chapitre **Logement** rubrique **L'amélioration de l'habitat** p. 46). Il vous aide également à trouver une réponse adaptée à vos besoins et met à votre disposition :

- les coordonnées des services de maintien à domicile qui interviennent sur votre commune ;
- la liste des établissements implantés à proximité de chez vous ;
- des revues et des documents consultables sur place.

Le personnel du Point conseil 3<sup>e</sup> âge<sup>1</sup> reçoit sur rendez-vous.

## LES ACCUEILS DE JOUR

### Les aides aux démarches administratives

#### Assurance maladie<sup>1</sup>

36 46

Pour toute personne ne pouvant se déplacer du fait de son âge, de son état de santé ou d'un handicap, il est possible d'obtenir la visite d'un agent d'accueil de l'Assurance maladie<sup>1</sup> à son domicile. Cette aide reste cependant réservée aux règlements des litiges administratifs les plus complexes.

### L'Allocation personnalisée d'autonomie (APA)

Il s'agit d'une prestation en nature **destinée aux personnes âgées de plus de 60 ans en perte d'autonomie, qui rencontrent des difficultés pour accomplir les gestes élémentaires de la vie quotidienne.**

Cette allocation vise à rémunérer des personnes, des services ou des aides techniques afin de favoriser l'autonomie des personnes âgées, de façon régulière et continue.

Les justificatifs des dépenses sont demandés lors des révisions ou des renouvellements par le conseil général du Val-d'Oise qui procède à des contrôles.

Elle concerne aussi bien les personnes vivant à domicile que celles vivant en établissement. Son montant est calculé précisément en fonction de la situation sociale, médicale et économique de chaque personne. Une participation financière proportionnelle aux revenus est demandée.

L'aide versée n'est pas soumise à la récupération sur succession. Elle n'est cumulable ni avec l'allocation compensatrice tierce personne, ni avec l'aide ménagère au titre de l'aide sociale ou des caisses de retraite, ni avec la majoration pour aide constante d'une tierce personne, ni avec la Prestation compensatrice du handicap (PCH).

Le dossier peut être retiré auprès du CCAS<sup>1</sup>, du Point conseil 3<sup>e</sup> âge<sup>1</sup>, du conseil général du Val-d'Oise<sup>1</sup> ou du CLIC.

## LES SERVICES À DOMICILE

### Le portage de repas à domicile

#### Centre communal d'action sociale<sup>1</sup>

01 30 72 38 50

Le service de portage de repas du midi au domicile des personnes est proposé 7 jours/7 par le Centre communal d'action sociale (CCAS)<sup>1</sup>, à titre temporaire ou de longue durée.

Il concerne les personnes âgées de 60 ans et plus, souffrant d'un handicap les empêchant de faire leurs courses, de préparer elles-mêmes leurs repas ou de fréquenter l'espace-restaurant seniors. Un certificat médical est demandé. Des dérogations sont possibles pour les personnes handicapées âgées de moins de 60 ans.

Le prix des repas est modulé selon un barème basé sur les revenus. Pour les revenus les plus faibles, une aide supplémentaire du conseil général du Val-d'Oise<sup>1</sup> est possible.

## Les aides à domicile

Si vous rencontrez des difficultés pour accomplir vos tâches quotidiennes telles que le ménage, l'entretien du linge, les courses, la cuisine, les démarches administratives simples ou si vous avez besoin d'une présence sécurisante, des aides à domicile peuvent intervenir à votre demande, sous certaines conditions.

### Les services prestataires d'aide à domicile

**ARIAF** 01 34 44 00 95  
18 rue de la Petite Bapaume - 95120 Ermont

**Ami Services (association intermédiaire)**  
31 cours Albert 1<sup>er</sup> - 95600 Eaubonne 01 39 59 22 33  
CREF - Le forum 01 39 34 09 90  
Allée Pierre-Brasseur - 95210 Saint-Gratien



Les services prestataires mettent à votre disposition leurs salarié(e)s en contrepartie d'un tarif horaire. Il s'agit de l'Association régionale intercommunale d'aide familiale (ARIAF). Cette association délègue des aides ménagères à domicile auprès de personnes âgées et/ou handicapées afin de les aider dans la réalisation de leurs tâches quotidiennes. Elle intervient dans le cadre d'un partenariat avec le CCAS<sup>1</sup>, le conseil général du Val-d'Oise<sup>1</sup> et la CNAV<sup>1</sup>.

Sous certaines conditions, ces trois organismes participent à la prise en charge financière du tarif horaire, à partir d'une évaluation de vos besoins et d'un nombre d'heures mensuelles attribuées.

**Ami services** permet d'assurer divers services de ménage, repassage, petit bricolage, papiers peints et peinture, petite manutention, petits travaux de jardinage, courses...  
Les salariés sont accompagnés par un référent.

### Les services mandataires d'aide à domicile

#### Les associations les plus connues et les plus proches d'Ermont

**L'Association régionale intercommunale d'aide familiale (ARIAF)** 01 34 44 00 95  
18 rue de la Petite Bapaume - 95120 Ermont

**L'Association pour l'aide à domicile (APAD)** 01 34 13 01 33  
32 rue de la Mare des Noues - 95130 Franconville

Si vous utilisez un service « mandataire », vous êtes l'employeur de votre employé(e) de maison. Mais l'association effectue pour vous toutes les démarches administratives relatives à cet emploi puisqu'elle :

- recherche, recrute le personnel et rédige le contrat de travail ;
- établit les fiches de paye, effectue les déclarations à l'URSSAF et demande l'exonération si vous avez plus de 70 ans et sous certaines conditions ;
- établit la déclaration à l'Assurance maladie<sup>1</sup> en cas d'arrêt de travail ;
- vous conseille en cas de rupture de contrat de travail ;
- vous propose un(e) remplaçant(e) en cas d'absence de votre salarié(e).

D'autres associations départementales ou régionales, ayant l'agrément qualité, couvrent le secteur géographique. Pour plus de renseignements, contactez le Point conseil 3<sup>e</sup> âge<sup>1</sup> et le CLIC<sup>1</sup>.

## Les employé(e)s de maison

### Pôle Emploi

90 rue Raoul-Dautry - 95120 Ermont  
[www.pole-emploi.fr/pourrecruter](http://www.pole-emploi.fr/pourrecruter)

39 49 (0,11 c/min)

### URSSAF

1 rue Chauffours - 95033 Cergy-Pontoise Cedex

Informations sur les cotisations  
sociales et les obligations  
de l'employeur ou le chèque emploi service.

0 820 01 10 10

(communication payante)

Vous avez la possibilité de rechercher et de salarier personnellement un(e) employé(e) de maison en vous adressant notamment à Pôle emploi. Vous pouvez notamment utiliser le dispositif chèque emploi service qui permet d'alléger les formalités administratives.

## LES SOINS À DOMICILE

### ADSSID<sup>1</sup>

01 34 10 06 77

L'Association pour le développement des services de soins infirmiers à domicile du Val-d'Oise (ADSSID)<sup>1</sup> est composée d'une équipe d'infirmiers(ères) et d'aides-soignant(e)s diplômé(e)s.

Sur prescription médicale, ces professionnels dispensent des soins d'hygiène et de confort, des soins infirmiers techniques, des soins de prévention et de stimulation. Ces soins s'adressent aux personnes dépendantes de soixante ans et plus (sauf dérogation) et désirant être soignées à domicile.

Tous les soins sont pris totalement en charge par l'Assurance maladie<sup>1</sup>, que l'assuré(e) soit exonéré(e) ou non du ticket modérateur. Il n'y a donc pas d'avance de frais à faire.

## LES SERVICES DIVERS

Un service de livres à domicile est assuré par la Médiathèque intercommunale André-Malraux d'Ermont en partenariat avec le CCAS<sup>1</sup>. Il est assuré, sur demande, aux personnes qui bénéficient du portage de repas à domicile.

## LA TÉLÉASSISTANCE ALADIN

Centre communal d'action sociale (CCAS)<sup>1</sup> 01 30 72 38 50

Il s'agit d'un dispositif permettant aux personnes âgées et/ou handicapées, d'être reliées 24 h/24 et 7 j/7, à une centrale d'écoute et donc de recevoir, en cas de nécessité, l'aide des secours d'urgence ou de l'entourage. Il favorise ainsi le maintien à domicile des personnes les plus vulnérables.

Grâce à ce dispositif, si vous avez besoin d'aide, si votre santé ou votre sécurité est en danger, pompiers, SAMU, police ou médecins sont prévenus et, si nécessaire, interviennent à votre domicile. Le conseil général du Val-d'Oise<sup>1</sup> prend en charge l'abonnement mensuel totalement ou partiellement, en fonction des ressources.





## LE LOGEMENT

### Notes personnelles

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

## LE LOGEMENT

### L'ACCUEIL SPÉCIALISÉ

#### L'Agence départementale d'information sur le logement du Val-d'Oise (ADIL 95)

**Centre Europe - 7 rue Cristino-Garcia 08 20 16 95 95**  
**95600 Eaubonne**

L'ADIL 95 vous informe gratuitement sur toutes les questions relatives au logement. Elle peut également vous guider et vous conseiller dans vos projets de logement : financement, fiscalité, contrats, assurances, relations avec les professionnels de l'immobilier, location, copropriété... Des juristes vous renseignent au téléphone, du lundi au jeudi, de 9 h à 13 h, à votre domicile sur rendez-vous, ou lors de permanences.

#### La Chambre syndicale des propriétaires et copropriétaires de Paris - Île-de-France (CSPC)

**Permanence sans rendez-vous 01 58 88 08 08**  
**CSPC - 21 rue Jean-Pierre-Timbaud 01 47 34 11 11**  
**92130 Issy-les-Moulineaux**  
**Consultation par courrier possible**  
**www.cspc.asso.fr - cspcfrance@orange.fr**  
Lundi à vendredi de 14 h 30 à 17 h 30 - Le samedi de 9 h à 11 h 30

La CSPC vous renseigne, vous conseille et vous aide à régler au mieux de vos intérêts tous vos problèmes de propriété et de copropriété.

### Les aides au logement

Renseignez-vous auprès la CAF<sup>1</sup> **0810 25 95 10**

Si vous relevez du régime de la **Caisse de la mutualité sociale agricole** **01 30 63 88 80**  
**Rue des Chauffours - Immeuble Ordinal**  
**95002 Cergy-Pontoise - [www.msa-idf.fr](http://www.msa-idf.fr)**  
**Par courrier : MSA IDF - 75691 Paris Cedex 14**

Si vous êtes locataire d'un logement ou accueilli en maison de retraite, vous pouvez, sous certaines conditions, bénéficier d'une aide au logement telle que :

- l'Aide personnalisée au logement (APL) ;
- l'Allocation logement.

Cette aide peut se cumuler avec l'aide sociale en établissement.

[www.caf.fr](http://www.caf.fr) est le site sur lequel vous pourrez effectuer une simulation de calcul, télécharger un formulaire, consulter votre dossier ou obtenir des informations.



### L'aide sociale

#### Dossiers à retirer auprès du Centre communal d'action sociale (CCAS)<sup>1</sup>.

L'aide sociale peut aider à assumer les frais d'hébergement en maison de retraite. Vous pouvez en bénéficier si :

- vous avez 65 ans ou 60 ans en cas d'inaptitude ;
- vos ressources sont insuffisantes pour assurer les frais d'hébergement en établissement ;
- l'établissement qui vous accueille est public ou privé mais habilité à recevoir l'aide sociale ;
- les membres de votre famille soumis à l'obligation alimentaire envers vous ne sont pas en mesure de payer la totalité des frais d'hébergement.

Lorsque l'aide sociale vous est accordée par le conseil général du Val-d'Oise<sup>1</sup>, vous devez affecter 90 % de vos ressources au paiement de la pension.

L'obligation alimentaire de vos descendants peut venir compléter le versement de l'aide sociale. Leur participation est calculée en fonction de leurs ressources et de leurs charges.

Les sommes versées par la collectivité sont récupérables sur la succession dès le premier euro. Elles peuvent également être récupérées sur une donation réalisée dans les cinq ans précédant la demande d'aide sociale ou par le biais d'une hypothèque du vivant du bénéficiaire.

### L'aide à l'hébergement temporaire

La Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV)<sup>1</sup> accorde une aide aux retraités dont l'activité professionnelle relevait majoritairement du régime général. Par exemple :

- la personne ne peut pas rester chez elle pour cause de travaux dans son logement ou parce qu'elle traverse une période de fragilité morale ;
- la personne aidant le retraité doit s'absenter pendant une période donnée.

La personne âgée est alors accueillie dans une institution, généralement une maison de retraite, qui dispose de lits d'hébergement temporaire (voir chapitre **Santé** rubrique **L'hébergement médicalisé** p. 59).

Cette aide est attribuée pour une durée maximale de 20 jours et est versée directement au retraité. Le montant de la participation financière de la CNAV varie en fonction des ressources.

### La réduction d'impôt pour frais d'hébergement de long séjour

**Centre des impôts d'Ermont Ouest<sup>1</sup> 01 30 72 82 00**

Si vous êtes hébergé(e) dans un établissement de long séjour ou un Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôts égale à 25 % des dépenses retenues, dans la limite d'un plafond, quelle que soit votre situation familiale et à condition de s'acquitter des frais de séjour (frais de logement, repas, entretien, à l'exclusion des dépenses de soins).

#### Cas particulier

Si vous êtes hébergé dans un établissement de long séjour et que votre conjoint utilise les services d'un salarié à domicile, vous pouvez bénéficier des deux réductions d'impôts à hauteur de leurs limites respectives.



## L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

### L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) Île-de-France

**6-8 rue Jean-Jaurès 01 49 01 45 47**  
**92807 Puteaux Cedex**  
**www.ademe.fr - www.ile-de-france.ademe.fr**

Cet établissement public a pour objet la protection de l'environnement et la maîtrise de l'énergie. Il suscite, coordonne, facilite ou réalise des opérations dans ces domaines et peut donc vous proposer une expertise ou des conseils pratiques en matière d'économie d'énergie ainsi que des solutions financières.

### L'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH)

**ADIL 95 08 20 16 95 95**  
**7 rue Cristino-Garcia - 95600 Eaubonne**

**ANAH - Agence du Val-d'Oise 01 34 25 25 78**  
**Avenue Bernard-Hirsch - Préfecture**  
**95010 Cergy-Pontoise**

Vous pouvez obtenir auprès de l'ANAH de la documentation concernant les principaux travaux d'adaptation de votre logement ou de votre maison.

Elle édite le guide *Vieillir et bien vivre chez soi - guide pour la réalisation de travaux d'amélioration et d'adaptation du logement* ainsi que des fiches pratiques, téléchargeables sur le site [www.anah.fr](http://www.anah.fr) ou à demander au 08 20 15 15 15 (communication payante).

L'ANAH s'est associée à des opérateurs spécialisés comme le PACT ARIM Val-d'Oise (voir chapitre **Logement** rubrique **L'amélioration de l'habitat** p. 47) et les ADIL qui assurent un conseil complet et gratuit aux particuliers.

## L'Allocation personnalisée d'autonomie (APA)

L'APA est attribuée par le conseil général du Val-d'Oise dans le cadre du maintien à domicile. Elle repose sur l'élaboration d'un plan d'aide prenant en compte tous les aspects de la situation de la personne âgée. Elle peut donc être mobilisée pour financer les aides techniques pour l'adaptation du logement, des évaluations et des travaux.

Ce financement ne se substitue pas aux autres financements existants. (voir chapitre **Maintien à domicile**, rubrique **Les accueils de jour** p. 34).

## La Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV)

### CNAV

39 60

Pour améliorer votre habitat, la CNAV<sup>1</sup> (Service de l'action sociale) peut prendre en charge une partie de vos frais pour des travaux permettant le maintien à domicile, sous condition de ressources, dans votre résidence principale.

Elle a conclu un accord avec le PACT ARIM (cf. p. ci-contre) qui assure le suivi des travaux de rénovation ou d'adaptation des logements : adaptation aux handicaps, couverture, maçonnerie, installations sanitaires, électricité et chauffage...

La participation de la CNAV varie selon les ressources des retraités, dans les limites d'un plafond. **Sont exclus les travaux commencés sans son accord.**



Aucune aide ne peut être accordée si la demande n'a pas été faite auprès de PACT ARIM (droit, travaux, etc.).

Si votre caisse de retraite principale n'est pas la CNAV<sup>1</sup>, vous pouvez tout de même la contacter pour connaître les aides qu'elle accorde éventuellement pour l'amélioration de l'habitat. Vous pouvez également interroger votre mutuelle quant à ses possibilités d'interventions dans ce domaine.

## Protection, amélioration, conservation et transformation de l'habitat - Association de restauration immobilière (PACT ARIM) du Val-d'Oise

13 boulevard de l'Hautil  
95032 Cergy-Pontoise Cedex  
[www.pact-arim.org](http://www.pact-arim.org)

01 30 38 07 08

Cette association vous conseille gratuitement sur les travaux à réaliser pour améliorer le confort de votre logement (électricité, chauffage et adaptation du logement aux handicaps).

Elle vous aide dans le choix des devis, la recherche des financements, la constitution et le suivi des dossiers pour votre caisse de retraite.

## Le crédit d'impôt pour équipements

Centre des Impôt d'Ermont Ouest<sup>1</sup>

01 30 72 82 00

Tout type d'occupant (propriétaire, locataire ou occupant à titre gratuit) qui effectue des dépenses d'équipement pour sa résidence principale peut bénéficier d'un crédit d'impôt plafonné.

Il doit s'agir de travaux et de dépenses d'acquisition, d'installation ou de remplacement d'équipements spécialement conçus pour les personnes âgées ou handicapées. Une liste de ces travaux existe. Ceux-ci doivent être réalisés par une entreprise et donner lieu à une facture.

## La Fédération nationale d'habitat et développement (H et D)

27 rue De La Rochefoucauld  
75009 Paris

01 45 26 69 66

Vous pouvez obtenir des informations sur toutes les aides relatives au logement, par département, ainsi que les coordonnées de l'association H et D la plus proche de chez vous par téléphone ou au [www.habitat-developpement.tm.fr](http://www.habitat-developpement.tm.fr).

## LES DEMANDES DE LOGEMENT EN LOCATION

### Le Service municipal du Logement

Mairie bâtiment A  
100 rue Louis-Savoie - BP 40083 - 95123 Ermont Cedex

01 30 72 37 13

### Ermont Habitat - Office public de l'habitat

27 rue de la Halte - BP 40083  
95123 Ermont Cedex

01 30 72 86 66

### Les différents bailleurs sociaux

Une liste peut vous être remise par le Service municipal du Logement.

### ADIL 95

7 rue Cristino-Garcia  
95600 Eaubonne

08 20 16 95 95

### Les agences immobilières et les études de notaires

## LE DÉMÉNAGEMENT

Voici les principales démarches que vous aurez à effectuer si vous déménagez.

- ✓ EDF/GDF et le Service des eaux pour la résiliation de vos anciens contrats et leur mise en service à votre nouvelle adresse.
- ✓ Votre agence de téléphonie pour la résiliation de votre ancienne ligne et la mise en service de la nouvelle. Vous pouvez également demander qu'un répondeur signale, pendant deux mois, votre nouveau numéro de téléphone.
- ✓ La Poste pour le suivi définitif de votre courrier.
- ✓ La mairie et la préfecture pour le changement d'adresse sur vos papiers d'identité et pour la carte grise de votre véhicule.
- ✓ Le service des élections de la mairie où vous emménagez pour effectuer le changement sur la liste électorale.
- ✓ Vos caisses d'Assurance maladie<sup>1</sup> et de retraite pour leur signaler votre changement d'adresse.
- ✓ La Caisse d'allocations familiales<sup>1</sup> de votre ancienne localité pour le transfert de votre dossier.
- ✓ Vos assurances, vos banques, le centre des impôts pour leur signaler votre changement d'adresse.



## L'HÉBERGEMENT

### L'hébergement par des particuliers - Accueil familial

Pour l'agrément de la famille d'accueil  
Conseil général du Val-d'Oise<sup>1</sup> 01 34 25 33 00

Pour la prise en charge des frais au titre  
de l'aide sociale, contactez le CCAS<sup>1</sup> 01 30 72 38 52

Toute personne handicapée adulte, qui ne peut pas ou ne veut pas rester à son domicile, a la possibilité d'être accueillie au sein d'une famille d'accueil sociale agréée par le conseil général du Val-d'Oise. Cet accueil se réalise dans le cadre d'un contrat d'hébergement écrit et d'une rémunération légalement encadrée.

La famille d'accueil et la personne accueillie sont soumises à des droits et obligations réciproques.



### La recherche d'une maison de retraite

Observatoire régional de santé  
d'Île-de-France - [www.ors-idf.org](http://www.ors-idf.org) 01 44 42 64 70

L'Observatoire régional de santé d'Île-de-France a édité le *Guide des établissements pour personnes âgées*. Les structures sont classées par arrondissement pour Paris et par département puis commune pour la banlieue.

Deux organismes peuvent notamment aider gratuitement dans cette recherche :

**Retraite Plus**  
93 rue de Maubeuge - 75010 PARIS  
[www.retraiteplus.fr](http://www.retraiteplus.fr)  
[www.guide-maison-retraite.com](http://www.guide-maison-retraite.com)

01 70 36 75 00  
N° vert 0 800 941 340  
Fax 01 70 36 75 01

**Cap Retraite**  
[www.capretraite.fr](http://www.capretraite.fr)

N° vert 0 800 891 491

Édite *Guide de l'entrée en maison de retraite*.

### La résidence Jeanne-d'Arc - Foyer Logement

**Résidence Jeanne-d'Arc** 01 34 14 16 63  
33 rue de la Petite Bapaume - 95120 Ermont

Cette résidence pour personnes âgées est entourée d'un parc et située près de la mairie à proximité des commerces.

Elle comprend 73 appartements loués aux personnes autonomes de 60 ans et plus. Chaque studio de 35 m<sup>2</sup> peut être meublé à la convenance du locataire.

Il comprend une entrée avec un placard, une grande pièce principale, un balcon, une cuisine aménagée et une salle d'eau. Des couples peuvent être accueillis. En outre, un petit studio et trois chambres d'accueil temporaire sont réservés pour les familles des résidents.

Chaque résident dispose d'un appel-alarme qu'il porte en médaillon, tout en conservant son indépendance.

Les personnes ont la possibilité de fréquenter le restaurant collectif à midi et de participer aux nombreuses animations : cinéma, ateliers mémoire, dessin...

Les animaux sont acceptés sous certaines conditions.

### La résidence Les Primevères - Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)

(voir chapitre **Santé** rubrique **L'hébergement médicalisé** p. 59).



L'accès à la CMU est gratuit si vos ressources sont inférieures à un plafond fixé annuellement. Au-delà, vous paierez une cotisation fixée, à ce jour, à 8 % du montant du revenu fiscal de référence qui dépasse ce plafond.

### La Couverture maladie universelle complémentaire (CMUC)

La CMUC permet d'avoir droit à une complémentaire gratuite. Pour y avoir droit, les ressources du foyer ne doivent pas dépasser un certain plafond.

Elle prend en charge le ticket modérateur en soins de ville ou à l'hôpital, certains dépassements tarifaires pour prothèses ou appareillages.

Les soins sont pris en charge à 100 % en tiers payant et les professionnels de santé ont l'obligation de respecter les tarifs reconnus par l'Assurance maladie<sup>1</sup>, sauf conditions particulières.

Cette couverture complémentaire peut être gérée par votre régime d'Assurance maladie<sup>1</sup> de base ou par un organisme complémentaire inscrit sur la liste préfectorale des organismes volontaires.



### Le crédit d'impôt pour complémentaire santé

Le crédit d'impôt consiste en une aide financière pour l'acquisition d'une couverture maladie complémentaire.

Cette aide s'adresse aux personnes à revenus modestes et son montant annuel augmente avec l'âge du demandeur.

La demande est à faire auprès de l'Assurance maladie<sup>1</sup>. En cas d'accord, celle-ci vous remet une attestation de droit au crédit d'impôt. Sur présentation de cette attestation à une mutuelle, une société d'assurances ou une institution de prévoyance, vous bénéficierez d'une réduction équivalente sur le contrat de couverture maladie complémentaire que vous allez souscrire ou avez déjà souscrit.

### L'APPAREILLAGE

#### L'Espace conseil pour l'autonomie en milieu ordinaire de vie (ESCAVIE)

**14 ter et 16 rue de Tanger  
75019 Paris (Métro Stalingrad)**

**01 40 05 67 51**

Ouverture au public sur rendez-vous  
du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h

Il s'agit d'un centre d'exposition de matériel et d'aides techniques de 470 m<sup>2</sup>. Ce service est offert gratuitement par l'Assurance maladie<sup>1</sup> d'Île-de-France (CRAMIF) à toute personne en perte d'autonomie pour l'amélioration de son confort de vie à domicile.

Des ergothérapeutes vous accueillent sur rendez-vous, éventuellement accompagné de votre famille, pour vous conseiller et vous proposer l'essai de matériel sur place.

Une documentation et la liste de revendeurs agréés vous seront remises.

## Les autres possibilités

Des fournisseurs d'appareils médicaux proposent des produits. Certaines pharmacies d'Ermont louent ou commercialisent de l'appareillage médical.

Pour connaître leurs coordonnées, consultez les pages jaunes de l'annuaire téléphonique.

## LA FORME ET LE BIEN-ÊTRE

### L'atelier Bien-être

Ouvert à tout public, l'atelier Bien-être du CCAS<sup>1</sup> donne un petit coup de pouce pour (re)gagner confiance en soi. Réunis autour d'un même objectif de présentation dynamique de soi-même, chacun développe son projet personnel : renouer avec la vie active, retrouver une image de soi qui donne le moral, rencontrer d'autres personnes...



## Le dépistage du cancer du sein et de l'intestin

**Prévention et Santé en Val-d'Oise (PSVO) 01 34 24 57 10**  
**Centre de coordination de la campagne de dépistage du cancer du sein et de l'intestin N° vert 0 800 33 23 57**  
**Immeuble le Centaure**  
**14 avenue du Centaure - 95800 Cergy-Saint-Christophe**

En France, presque 10 % des femmes développent un cancer du sein et 75 % des nouveaux cas dépistés sont des femmes de plus de 50 ans. Un cancer du sein dépisté tôt est généralement plus facile à traiter.

Le **Rendez-vous santé +** a été mis en place sous l'impulsion du ministère de la Santé avec notamment l'Assurance maladie<sup>1</sup>. Destiné aux femmes âgées de 50 à 74 ans, il leur permet de passer tous les deux ans une mammographie remboursée à 100 % et réalisée dans les meilleures conditions de qualité et de compétences des professionnels. En effet, les radiologues agréés pour ce programme bénéficient d'une formation spécifique. Le matériel utilisé est également agréé et contrôlé.

Vous avez peut-être déjà reçu votre convocation. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez demander conseil à votre médecin traitant, contacter l'Assurance maladie<sup>1</sup> ou le centre chargé de la gestion du programme dans le Val-d'Oise.

### La nutrition

S'intéresser à son alimentation est devenu essentiel, car santé et bien-être en dépendent pour une grande partie. **Une alimentation variée et équilibrée contribue à réussir son vieillissement** : rester en bonne santé en conservant, le plus longtemps possible, son autonomie physique et intellectuelle. Le Comité français d'éducation pour la santé a édité la brochure *Retraite : l'équilibre est dans l'assiette*.

Celle-ci rappelle qu'il est nécessaire notamment :

- ❑ de conserver une alimentation diversifiée ;
- ❑ de penser à boire même sans sensation de soif ;
- ❑ de consommer des aliments riches en calcium, protéines et vitamine D ;
- ❑ de faire de l'exercice.



## La prévention des chutes

**Comité français d'éducation  
pour la santé (CFES)**  
2 rue Auguste-Comte - 92170 Vanves

[www.cfes.sante.fr](http://www.cfes.sante.fr)

**Comité départemental d'éducation  
sanitaire et sociale du 95 (CODES 95)**  
2 avenue de la Palette - BP 10215  
95024 Cergy-Pontoise Cedex  
[codes@valdoise.fr](mailto:codes@valdoise.fr) - [www.codes95.org](http://www.codes95.org)

**01 34 25 14 25**  
Fax **01 34 25 14 50**

Tomber arrive à tous les âges. Enfants, adultes et personnes âgées, tout le monde est concerné. **Seules les circonstances de la chute et ses conséquences varient selon les moments de la vie.** Pour les personnes âgées, les chutes se produisent le plus souvent à domicile et sont fréquemment liées à l'aménagement de la maison.

Elles peuvent aussi tenir à d'autres facteurs comme l'état de santé de la personne, son alimentation, les médicaments qu'elle prend ou, plus généralement, ses habitudes de vie. Ces chutes sont souvent traumatisantes, mais elles ne sont pas une fatalité : on peut les prévenir par quelques mesures concrètes.

Le Comité français d'éducation pour la santé (CFES) a édité des brochures à cet effet : *Aménagez votre maison pour éviter les chutes* et *Comment garder son équilibre après 60 ans ? - Alimentation et exercices physiques.*

Les brochures pour la nutrition et la prévention des chutes sont disponibles à l'Assurance Maladie<sup>1</sup> et au CODES 95.

## L'HÉBERGEMENT MÉDICALISÉ

### La résidence Les Primevères

**Résidence Les Primevères** **01 34 15 73 47**  
**110 rue du professeur Calmette - 95120 Ermont**  
**Entrée Chemin de la Fraternité** **arpageermont@arpad.fr**

Gérée par l'Association de résidences pour personnes âgées dépendantes (ARPAD), cette résidence médicalisée offre diverses possibilités d'hébergement aux personnes ayant perdu tout ou partie de leur autonomie. Elle peut recevoir 70 personnes en hébergement de longue durée et deux personnes en hébergement temporaire. Adapté aux différents degrés de dépendance, il s'agit d'un établissement qui dispose d'un personnel médical compétent.



Il se compose d'auxiliaires de vie, d'infirmières, d'une aide médicale professionnelle, d'un médecin psychologue, d'une psychomotricienne, d'aides-soignantes ainsi que d'une maîtresse de maison (infirmière en chef diplômée) qui coordonne et anime l'équipe.

Des auxiliaires paramédicaux interviennent sur demande des résidents selon la prescription médicale. **Un médecin coordinateur garantit une prise en charge appropriée aux problèmes de santé.** Cependant, chaque résident conserve le libre choix de son médecin référent.

**Dans le cadre de l'hébergement de longue durée, les personnes sont logées dans des studios de 23 m<sup>2</sup>, qu'elles peuvent meubler à leur convenance.** Chaque logement est équipé d'une salle d'eau individuelle.

L'hébergement temporaire permet des séjours de quatre jours à trois mois lors de convalescence ou pendant les vacances des enfants.

La résidence assure une présence et une aide aux gestes de la vie quotidienne 24 h/24. Les repas sont préparés sur place par une équipe de cuisiniers et d'une société de restauration et l'entretien du linge personnel est pris en charge.

Cette résidence a été réalisée à l'initiative de la ville d'Ermont en partenariat avec de nombreuses institutions de retraite. Aussi, des logements sont réservés aux ressortissants de ces caisses et aux habitants.

Sous certaines conditions, les résidents peuvent bénéficier d'une allocation logement versée par la Caisse d'allocations familiales et d'une prise en charge au titre de l'aide sociale et de l'Allocation personnalisée d'autonomie. Pour s'inscrire à la résidence, il faut :

- prendre contact avec la résidence ;
- remplir un dossier médical et administratif d'admission ;
- effectuer la visite médicale d'admission auprès du médecin de la résidence.

## La recherche d'établissement

**Observatoire régional de santé d'Île-de-France**  
[www.ors-idf.org](http://www.ors-idf.org)

**01 44 42 64 70**

L'Observatoire régional de santé d'Île-de-France a édité le *Guide des établissements pour personnes âgées*. Les structures sont classées par arrondissement pour Paris et par département puis par commune pour la banlieue.

Deux organismes peuvent vous aider gratuitement dans cette recherche :

**Retraite Plus** **01 70 36 75 00**  
**93 rue de Maubeuge - 75010 Paris** **N° vert 0 800 941 340**  
[www.retraiteplus.fr](http://www.retraiteplus.fr) **Fax 01 70 36 75 01**

**Cap Retraite** **N° vert 0 800 891 491**

[www.capretraite.fr](http://www.capretraite.fr)

Cap retraite édite *Le guide de l'entrée en maison de retraite.*

## L'aide sociale

Elle peut aider à assumer les frais d'hébergement en maison de retraite. (voir chapitre **L'aide à la vie quotidienne**, rubrique **La retraite** p. 25)



## LES SOINS À DOMICILE

### L'Association pour le développement des services de soins infirmiers à domicile dans le Val-d'Oise (ADSSID)

**ADSSID** **01 34 10 06 77**

L'Association pour le développement des services de soins infirmiers à domicile<sup>1</sup> (ADSSID) est composée d'une équipe d'infirmier(e)s et d'aides soignant(e)s diplômé(e)s.

Ces professionnels dispensent des soins d'hygiène et de confort, des soins infirmiers techniques, des soins de prévention et de stimulation. Ces soins s'adressent aux personnes dépendantes de 60 ans et plus (sauf dérogation) désirant être soignées à domicile.

Tous les soins sont pris totalement en charge par l'Assurance maladie<sup>1</sup>, que l'assuré(e) soit exonéré(e) ou non du ticket modérateur. Il n'y a donc pas d'avance de frais à faire.



## L'hospitalisation à domicile (HAD)

**Association Santé service** **01 46 97 01 75**  
**Hospitalisation à domicile en Île-de-France**  
**294 rue Salvador-Allende - 92700 Colombes**

L'hospitalisation à domicile constitue une alternative au séjour en milieu hospitalier. Elle permet aux personnes dont l'état nécessite des soins lourds, de réintégrer plus rapidement leur logement. Cette aide s'applique à tout type de soins relevant des services hospitaliers hormis la psychiatrie.

Pour bénéficier de ce service, une entente préalable de l'Assurance maladie<sup>1</sup> est nécessaire. La prise en charge est alors de 100 %, sans application du forfait hospitalier. La prescription médicale est effectuée par le service hospitalier où se trouve la personne ou par son médecin traitant si la personne est encore à son domicile. La personne peut alors bénéficier d'une aide ménagère, d'une aide-soignante, de soins infirmiers et du matériel nécessaire (lit médicalisé, fauteuil roulant, appareil respiratoire...), par l'intermédiaire de l'association Santé service.

## LES SOINS EXTERNES ET HOSPITALIERS

### La clinique Claude-Bernard

**9 avenue Louis-Armand** **01 30 72 33 33**  
**95120 Ermont**  
**[www.clinique-claude-bernard.fr](http://www.clinique-claude-bernard.fr)**  
**À proximité de la gare Ermont Eaubonne**

L'activité de la clinique Claude-Bernard se compose de trois grands domaines : l'hospitalisation, le suivi médical et le service d'urgence. En ce qui concerne l'hospitalisation, cette clinique est surtout spécialisée dans deux grands secteurs : la maternité et la chirurgie.

## Le groupement hospitalier Eaubonne-Montmorency Simone Veil

**Site d'Eaubonne** 01 34 06 60 00  
28 rue du Dr Roux - 95602 Eaubonne Cedex

**Site de Montmorency** 01 34 06 60 00  
1 rue Jean-Moulin - 95160 Montmorency Fax 01 34 06 60 06  
[www.ch-simoneveil.fr](http://www.ch-simoneveil.fr)

Le Groupement Hospitalier Eaubonne-Montmorency propose une prise en charge transversale des personnes âgées à travers un dispositif très complet et intégré comportant, entre autres, plusieurs structures gériatriques, un service chirurgie orthopédique et un centre de rééducation.

Ce dispositif permet une prise en charge adaptée aux problèmes médicaux et sociaux rencontrés par les personnes âgées.

**1** La **médecine gériatrique court séjour** (sites d'Eaubonne et de Montmorency) accueille toute personne âgée polypathologique ne relevant pas prioritairement des soins de spécialité d'organes. Elle permet à la fois le traitement des affections aiguës et la réalisation de bilans médicaux au cours d'une hospitalisation de courte durée. Les patients sont adressés par leur médecin traitant qui peut prendre directement contact avec le praticien responsable de l'unité.

**2** L'**unité d'évaluation gérontologique** comporte une consultation de gériatrie. L'objectif de cette unité est d'apprécier au mieux, une fois le problème médical réglé, la perte d'autonomie mentale ou physique des malades et de planifier le plan d'aide minimal. Le travail est orienté vers le retour au domicile, mais l'apprentissage d'une vie communautaire en vue d'un placement en institution est également réalisé. La prise en charge est effectuée par une équipe pluridisciplinaire : médecin gériatre, psychologue, ergothérapeute, infirmière, kinésithérapeute, assistance sociale. Des évaluations à domicile peuvent également être pratiquées pour mieux apprécier les handicaps des patients. Secrétariat de la consultation gériatrique «Mémoire» : 01 34 06 62 62.

**3** L'**unité de soins de suite gériatrique** (site de Montmorency) accueille les patients polypathologiques et assure la continuité des soins suite à une hospitalisation en court séjour (médecine ou chirurgie). La réadaptation du malade y est une priorité. Un important travail médico-social est réalisé en vue du retour au domicile ou du placement en institution.

**4** L'**unité de psychogériatrie** (site d'Eaubonne) a pour but de prendre en charge les malades âgés ayant des troubles aigus du comportement. Les soins psycho-gériatriques visent à procéder au diagnostic et au traitement des troubles qui surviennent chez les patients âgés présentant un état psychopathologique associé ou non à une détérioration intellectuelle.

**5** Les **trois maisons de retraite polyvalentes** permettent l'hébergement et le maintien de l'autonomie des patients âgés dépendants (deux sur le site d'Eaubonne, une sur le site de Montmorency).

**6** La **maison de retraite à orientation psychiatrique** (site d'Eaubonne) assure l'hébergement des sujets âgés, malades mentaux.



**7** L'Unité de chirurgie orthopédique, traumatologique et médecine rhumatologique accueille les patients en hospitalisation classique mais aussi en hospitalisation de jour (en fonction du type d'intervention prévue). L'hôpital Simone Veil dispose de salles de bloc opératoire, de salles de réveil et des équipes nécessaires à la prise en charge aussi bien en pré-opératoire qu'en post opératoire, en urgence qu'en intervention programmée. Une équipe médico chirurgicale est présente tout le long du séjour. En fonction du type d'intervention, des souhaits du patient et des moyens nécessaires à son rétablissement, une suite de prise en charge est proposée soit en Médecine Physique et de Rééducation (sur le site d'Eaubonne) soit une hospitalisation à domicile avec l'intervention de nos équipes de rééducateurs.

**8** Le service de Médecine Physique et de Rééducation dispose de lits d'hospitalisation en chambre seule ou à deux. Il dispose aussi d'un service d'hospitalisation de jour. Le plateau technique de rééducation comprend des salles de kinésithérapie, une salle d'urodynamique, une salle d'ergothérapie, d'une balnéothérapie. Les séances de rééducation et de réadaptation sont assurées par des spécialistes, kinésithérapeutes, ergothérapeutes, orthophonistes. En cas de besoin, l'assistante sociale peut intervenir pour les démarches de demande de convalescence ou de moyen séjour.

## LES INFORMATIONS DIVERSES

### La carte européenne d'Assurance maladie

Cette carte permet d'accéder aux soins médicaux qui se révéleraient nécessaires durant un séjour à l'étranger. Elle garantit que vous êtes bien assuré(e) en France. Ce n'est pas une carte Vitale ni un moyen de paiement.

Elle est gratuite et valable en Europe pour une durée d'un an. Prévoyez d'en faire la demande 15 jours avant votre départ (une carte par personne). Renseignement auprès de votre Assurance maladie<sup>1</sup>.

## La prévention des effets des épisodes de canicule

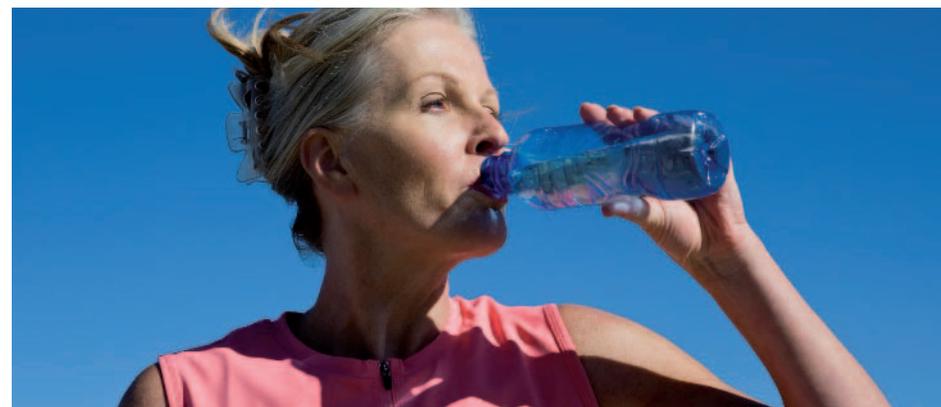
### Info Prévention canicule au CCAS<sup>1</sup>

01 30 72 38 50

Les périodes de grande chaleur peuvent être difficiles à supporter pour les personnes les plus âgées. Afin de prévenir d'éventuelles difficultés, notamment pour les personnes fragiles et isolées, la mairie d'Ermont, en coordination avec la préfecture, met en place chaque année un plan de prévention des risques : anticipation, surveillance, sensibilisation et accompagnement sont les principes qui guident ce plan.

Le CCAS<sup>1</sup> reste, tout l'été, à la disposition des personnes qui souhaitent être aidées ou conseillées. Il a également constitué un fichier des personnes vulnérables de plus de 65 ans (ou 60 ans en cas d'inaptitude) qui peuvent s'inscrire volontairement afin d'être contactées journalièrement en cas d'alerte de niveau 3 pour s'assurer qu'elles n'ont pas de problème particulier de santé. Une fiche d'inscription est à retirer au CCAS<sup>1</sup> ou en mairie ainsi que chez certains commerçants de la commune et cabinets médicaux.

Un dépliant est disponible au CCAS<sup>1</sup> et en mairie, ainsi que sur le site internet de la ville, [www.ville-ermont.fr](http://www.ville-ermont.fr) : il recense les principaux signaux d'alerte et prodigue des conseils à suivre en cas de fortes chaleurs.





## LES TRANSPORTS

### Notes personnelles

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

# LES TRANSPORTS

## LES CARTES DE TRANSPORT

Pour tout renseignement concernant ces cartes et la constitution des dossiers, contactez le Centre communal d'action sociale (CCAS)<sup>1</sup> ou le conseil général du Val-d'Oise<sup>1</sup>.

### Les cartes de transport du conseil général du Val-d'Oise

Service des cartes de transport

01 34 25 76 43  
01 34 25 36 38

### La carte Rubis

Cette carte permet de voyager gratuitement en autobus et en autocar sur l'ensemble de la région Île-de-France, à l'exception des lignes exploitées par la RATP. Les bénéficiaires de cette carte sont :

- ❑ les personnes âgées de plus 60 ans, non assujetties à l'impôt sur le revenu des personnes physiques ;
- ❑ les adultes bénéficiaires de l'Allocation aux adultes handicapés (AAH) ;
- ❑ les personnes titulaires d'une pension d'invalidité 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> catégories de l'Assurance maladie<sup>1</sup> ;
- ❑ les anciens combattants de 65 ans et plus, sous certaines conditions de ressources ;
- ❑ les personnes titulaires d'une pension de veuve de guerre en application de l'article L. 43 du code des pensions militaires d'invalidité et victimes de guerre, âgées de 65 ans et plus, sous certaines conditions de ressources.

## La carte Améthyste

Cette carte ouvre droit à **des réductions de 50 % ou 100 %** sur les transports en commun RATP et SNCF sur Paris et sa banlieue.

Les bénéficiaires de la carte à 50 % de réduction sont :

- ❑ les personnes âgées de 60 ans et plus, non assujetties à l'impôt sur le revenu des personnes physiques ;
- ❑ les adultes bénéficiaires de l'Allocation aux adultes handicapés (AAH) ;
- ❑ les personnes titulaires d'une pension d'invalidité 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> catégories de l'Assurance maladie<sup>1</sup> et de la carte d'invalidité délivrée par la MDPH<sup>1</sup>.

Les bénéficiaires de la carte de circulation gratuite sont :

- ❑ les anciens combattants âgés de 65 ans et plus ;
- ❑ les personnes titulaires d'une pension de veuve de guerre âgées de 65 ans et plus.

**Les demandeurs de l'une de ces cartes doivent joindre obligatoirement une photo d'identité lors de la première demande, ainsi qu'à chaque renouvellement.**

En plus des pièces mentionnées précédemment :

- ❑ les anciens combattants doivent fournir la photocopie de la carte du combattant, délivrée par l'Office national des anciens combattants ;
- ❑ les veuves de guerre doivent fournir une photocopie du brevet d'inscription au livret de pension de veuve de guerre ;
- ❑ les demandeurs non imposables doivent présenter une photocopie de l'avis de non-imposition ;
- ❑ pour les demandeurs imposables, une participation est demandée annuellement. Le chèque et la demande sont transmis par le CCAS au conseil général du Val-d'Oise.

## Le « Pass Local »

Seulement à compter du 1er janvier 2012, la carte de transports ermontoise sera remplacée par le « Pass Local » :

- ❑ Elle sera à retirer au CCAS pour les seniors de plus de 60 ans non imposables bénéficiant déjà de la carte Rubis.
- ❑ Le Pass sera valide sur tout le réseau Valbus élargi (38-01, 38-02, 38-03, 38-04, 30-11, 30-14, 30-22, 30-23, 30-37, 30-43, 30-13, 30-39, 30-03).

## La carte solidarité transport

Cette carte s'adresse :

- ❑ aux bénéficiaires de la Couverture maladie universelle complémentaire (CMUC) ou d'un autre régime de protection sociale basée sur la solidarité ;
- ❑ aux personnes bénéficiant de l'Aide médicale d'État (AME) qui résident en région Île-de-France.

Cette carte permet à son titulaire d'acheter et de voyager avec les titres à tarif réduit (50 %) utilisables en Île-de-France sur les lignes régulières de transport public : **carnet de tickets «t» à demi-tarif, billets à l'unité ou en carnet demi-tarif valables sur le RER et les trains Transilien, abonnement Carte solidarité transport, hebdomadaire ou mensuel.**

Pour l'obtenir, appelez le **N° Azur 0 800 948 999** (prix d'une communication locale).

### À savoir...

- ❑ La carte est gratuite et strictement personnelle.
- ❑ Elle n'est valable qu'avec la mention du nom et du prénom, accompagnée d'une photo.
- ❑ Elle s'applique à tous les transports urbains, hors lignes à tarification spéciale.
- ❑ Elle est renouvelée sur demande, à condition que les droits sociaux soient maintenus.



## LES SERVICES DIVERS

### La SNCF

La SNCF propose différentes réductions pour tous vos déplacements : carte Senior, tarif Découverte senior... Vous pouvez :

- vous rendre à la gare Ermont Eaubonne, service Grandes lignes ; contacter les renseignements SNCF pour les déplacements en Île-de-France ;
- appeler le serveur vocal : 36 58 ou 36 35 # 75 ;
- joindre un conseiller en informations au 36 58 (de 7 h à 22 h, 7j/7).

La SNCF offre également un service d'accompagnement des seniors non handicapés lors de leurs déplacements sur les lignes Paris-Province, appelé **SENIORS PLUS**.

Cette aide payante fait appel à un réseau privé **Âge d'Or Service** (36 35 puis # 66). Elle est destinée à faciliter les déplacements du domicile au train et du train au lieu de séjour.

### La RATP

**La RATP et les Seniors**  
**LAC A 73 - 54 quai de la Râpée**  
**75599 Paris Cedex 12**

La RATP équipe progressivement ses bus de planchers surbaissés de façon à en faciliter l'accès. Ses bus, comme le métro, le RER et les tramways, comportent des places réservées aux personnes de 75 ans et plus. Ces places sont identifiables grâce à une étiquette représentant un «cœur vert». La RATP équipe également ses gares d'ascenseurs et de passages élargis au niveau des barrières de péage.

Vous pouvez obtenir toutes les informations souhaitées en consultant le site [www.infomobi.com](http://www.infomobi.com) ou en téléphonant au numéro Azur **0810 64 64 64** (prix d'un appel local), service d'information pour les personnes handicapées en Île-de-France.

La RATP propose les **Jeudis Seniorcité**. Il s'agit d'activités variées ouvertes à tous, dont certaines avec des tarifs préférentiels. Le programme est communiqué par l'intermédiaire de l'abonnement gratuit au *Mag Seniorcité* de la RATP.

### Le partenariat entre la SNCF et la RATP

**0 810 64 64 64**  
**[www.infomobi.com](http://www.infomobi.com) ou [www.compagnons.com](http://www.compagnons.com)**

La RATP et la SNCF ont fondé l'association Les Compagnons du voyage. Celle-ci propose aux seniors ou aux personnes handicapées, un service «accompagnement» qui fonctionne 7 jours/7. Ce service permet aux personnes d'être accompagnées à leur demande lors de leurs déplacements dans les transports publics sur l'ensemble du territoire.

**Le PAM 95 du Val-d'Oise** **0810 111 095**  
**Service public de transport collectif** (prix d'un appel local)  
**à la demande, de porte à porte,**  
**destiné aux personnes à mobilité réduite**  
**et aux personnes âgées.**  
**Tous les jours de 7 h à 20 h** **01 77 02 20 20**  
**sauf le 1<sup>er</sup> mai**  
**[contact@pam95.info](mailto:contact@pam95.info) - [www.pam95.info](http://www.pam95.info) - [www.valdoise.fr](http://www.valdoise.fr)**

**FlexCité 95 - Agence PAM 95**  
**11/17 rue Constantin Pecqueur - ZA des Châtaigners - 95150 Taverny**



# LES LOISIRS

## LES LOISIRS

### Notes personnelles

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

### LES LOISIRS

La Municipalité d'Ermont vous offre une palette de loisirs adaptés à vos goûts et à vos aptitudes. Vous pouvez vous adresser, d'une part aux structures municipales ouvertes à tout public et, d'autres part aux multiples associations qui proposent des activités spécifiques aux seniors.

La retraite permet de prendre le temps de vivre et les loisirs font partie de vos activités au quotidien. Vous pouvez devenir bénévole pour offrir votre temps et votre savoir aux autres mais vous pouvez aussi vous détendre, vous amuser ou encore apprendre.

Retrouvez toutes les associations de la commune sur [www.ville-ermont.fr](http://www.ville-ermont.fr), rubrique Trouver une association.

### LES CENTRES SOCIO-CULTURELS

**Centre socio-culturel des Chênes** **01 34 14 32 65**  
9 rue Utrillo - 95120 Ermont

**Centre socio-culturel François-Rude** **01 34 44 24 60**  
2 place François-Rude - 95120 Ermont

**La Pergola des Chênes et des Espérances** **01 34 15 75 07**  
112 rue du 18 Juin - 95120 Ermont

Horaires du Point info famille (PIF)  
Mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30 et le mercredi de 9 h à 12 h.

## LE PÔLE CULTUREL

### Pôle Culturel

254 rue Louis-Savoie  
Esplanade du parc de la mairie  
culture@ville-ermont.fr

**01 30 72 37 11**

Fax 01 30 72 37 93

### Théâtre-Cinéma Pierre-Fresnay

3 rue Saint-Flaive Prolongée  
ermont-sur-scenes@ville-ermont.fr

**01 34 44 03 80**

Fax 01 34 44 03 89

### Théâtre de l'Aventure

1 rue Gambetta  
ermont-sur-scenes@ville-ermont.fr

**01 34 44 03 80**

Fax 01 34 44 03 89

### Musée des arts et des traditions populaires **01 30 72 38 28**

254 rue Louis-Savoie  
Sur rendez-vous

## LES MÉDIATHÈQUES

### Médiathèque intercommunale

#### André-Malraux

9 rue de la République - 95120 Ermont  
mediatheque.ermont@val-et-forêt.fr

**01 34 44 19 99**

### Bibliothèque annexe Les Passerelles

Mail Auguste Rodin

**01 34 14 97 32**

## LES ASSOCIATIONS CULTURELLES ET DE LOISIRS

### Association Les Amis des arts

mireille.juteau@laposte.net

Regroupe des artistes professionnels ou amateurs pour un soutien des artistes et des arts. Cours d'arts plastiques jeunes et adultes.

**01 34 15 70 97**

### L'Art en vie

33 allée des Chevaliers - gossaba@aol.com

Cette association fait découvrir un art contemporain multiculturel et pluridisciplinaire.

**06 81 94 79 99**

### Chorale À Cœur Joie Contrepoint

Maison des associations - 2 rue Hoche (salle 1)  
vinci.clj@wanadoo.fr

Réunit tous ceux que le chant choral attire, sans aucune connaissance musicale avec un répertoire allant de la Renaissance à la musique contemporaine.

**01 34 14 35 98**

### Chorale Au rythme Clair

Répétition à L'Arche - 150 rue de la Gare  
www.au-rythme-clair.com - malhe@wanadoo.fr

L'amour du chant et le sens de l'amitié sont à l'origine de la chorale. Concerts en France et à l'étranger. Chorale mixte d'environ 70 adultes. Aucune connaissance musicale n'est demandée.

**01 39 78 65 65**

### Palomenia

31 rue de la République  
palomenia@free.fr

Le Gospel compose le répertoire du groupe. Paloména a déjà fait reconnaître toute sa valeur en région parisienne, en province et même à l'étranger, en organisant ou en participant à de nombreux concerts, principalement pour des œuvres caritatives, ou pour soutenir d'autres associations.

**01 34 15 86 60**

**06 86 22 66 34**

### Maison des jeunes et de la culture (MJC)

Maison des associations - 2 rue Hoche  
www.mjcermont.com - mjc@mjcermont.com

Espace multimédia, danses, gym moderne, aquarelle, poterie, reliure, couture, atelier passion, yoga, tai-chi-chuan, gi-gong, scrabble, bridge, jeux d'histoire, tarots, randonnées pédestres, marche nordique, généalogie, œnologie, espace collections, soirées dansantes, jardin pédagogique potager, bars des sciences...

**01 34 15 73 31**

### Ermont Ville d'Europe

Hôtel de ville - 100 rue Louis-Savoie

Créer et développer des liens permanents entre les habitants des communes jumelées avec Ermont (Adria, Banbury, Lampertheim, Maldegem, Wierden et Loja).

**01 30 72 25 45**

**06 69 99 66 25**

## LES ASSOCIATIONS DE DÉFENSE DU CADRE DE VIE

### **Association de défense du Val-d'Oise contre les nuisances aériennes de Roissy (ADVOCNAR)**

BP 10002 - 35 rue d'Erment - 95390 Saint-Prix  
[www.advocnar.fr](http://www.advocnar.fr) - [contact@advocnar.fr](mailto:contact@advocnar.fr)

L'association réunit les riverains de l'aéroport Roissy-Le Bourget afin de lutter contre les nuisances aériennes.

### **Association des usagers des transports du Val-d'Oise (AUTVO)**

7 rue de l'Orme Saint-Edme - 95130 Franconville

Intervient et réagit sur le réseau de transports en commun pour répondre aux souhaits et satisfaire les usagers.

### **Association de communes du Val-d'Oise pour la protection de l'environnement et la limitation des nuisances aériennes (APELNA)**

Mairie de Sannois - BP 88 - 95111 Sannois Cedex

Son objectif est de donner un coup d'arrêt aux nuisances sonores dans la zone de survol des avions desservant l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle.

## LES ASSOCIATIONS DE SENIORS

### **Club «Tambour Battant»**

Complexe sportif Raoul-Dautry - 105 rue de Saint-Gratien  
[tambourbattant95@yahoo.fr](mailto:tambourbattant95@yahoo.fr)

Ouvert à tous les retraités et préretraités. Activités : jeux, marche, pétanque, goûters mensuels, sorties en car, séjours de vacances.

### **Club «Le Bel Âge»**

22 bis rue Saint-Flaive

Activités : peinture sur soie, patchwork, jeux de société, cartes et scrabble, chorale, sorties pédestres... Sorties mensuelles : musée, châteaux, expositions, théâtre, déjeuners, spectacle...

Deux voyages par an, organisés en période d'été dont un à l'étranger.

### **Retraite sportive du Parisis (RSP)** 01 34 15 96 91

19 rue du Maréchal Galliéni

<http://rsparisis.perso.sfr.fr> - [rsparisis@sfr.fr](mailto:rsparisis@sfr.fr)

Programme sur demande le vendredi de 14 h 15 à 16 h 30  
au gymnase Guillaumie - 95130 Le Plessis-Bouchard

Activités : randonnée pédestre, randonnée cycliste, sorties «rando» à caractère culturel, marche nordique, yoga, activités dansées, séjours sportifs à thèmes et gymnastique de la mémoire.

### **Club féminin «Pénélopes d'Aujourd'hui»** 01 34 15 35 27

Maison des associations - 2 rue Hoche

<http://penelopes.95.perso.sfr.fr>

## LES ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES

### **Amicale des marins et marins anciens combattants de la vallée de Montmorency**

13 rue Henri-Dunant - 95150 Taverny

Contact : M. Michel Couet

### **Association des amis de la Légion d'Honneur (AALH)** 01 34 69 43 70

### **Société d'entraide des membres de la Légion d'Honneur (SEMLH)**

Capitaine de vaisseau Legrand Jean François

492 parc de Cassan - 95290 l'Isle-Adam

### **Association des combattants prisonniers de guerre (ACPG) et Algérie-Tunisie-Maroc (CATM)**

1 rue Paul-Eluard - 95120 Erment

### **Association des combattants de l'Union française (ACUF)** 01 39 59 42 41

109 rue de la République - 95600 Eaubonne

Permanence tous les dimanches de 10 h à 12 h au 36 rue de Stalingrad

### **Comité d'entente des anciens combattants** 01 34 16 61 90

10 rue Louis-Blanc - 95600 Eaubonne

**Fédération nationale des déportés,  
internés, résistants et patriotes (FNDIRP)** 01 34 13 46 97  
3 square Rémuzat - 95120 Ermont

**Société d'entraide des membres de  
la Légion d'Honneur (SEMLH)** 01 39 59 26 86  
16 rue de la Persévérance - 95600 Eaubonne

**Souvenir Français** 01 34 15 73 01  
36 rue de Stalingrad - 95120 Ermont

**Union nationale des combattants (UNC)  
de l'Afrique du Nord (UNCAFN)** 01 39 59 77 82  
14 avenue de la Résidence - 95600 Eaubonne

## LES ASSOCIATIONS SOCIALES

**Association des paralysés de France** 01 30 10 60 60  
Siège de la délégation départementale du Val-d'Oise  
4 rue George V - BP 20078 - 95603 Eaubonne Cedex  
dd.95@apf.asso.fr - www.apf.asso.fr

Mission d'intégration des personnes handicapées. La délégation du Val-d'Oise répond à toutes les questions liées au handicap moteur.

**Association des veuves et veufs civils du Val-d'Oise (ADVC 95)**  
Permanence au 36 rue de Stalingrad - 95120 Ermont  
Aider les conjoints survivants dans leurs démarches auprès des pouvoirs publics et dans leurs problèmes de solitude.

**Croix-Rouge Française** 01 34 14 59 75  
**Délégation des quatre gares**  
121 rue de Saint-Gratien  
dl.4gares@croix-rouge.fr - http://4gares.croix-rouge.fr  
Secours en faveur des personnes défavorisées. Actions ponctuelles locales ou internationales.

## Équipe Saint-Vincent

cadinot.nadine7@neuf.fr

Actions en faveur des dépressives morales ou matérielles : visites aux malades et aux personnes isolées, animations dans les maisons de retraite, vestiaires et réveillon de Noël.

## La Rib'É

2 rue Claude-Debussy

Permanence : mardi toute la journée

laribe@free.fr

Vous aide à remplir vos dossiers, rédiger vos courriers de toutes sortes, faire vos démarches administratives.

01 34 14 72 78

## Ligue nationale contre le cancer

2 boulevard Jean-Allemane - 95100 Argenteuil

cd95@ligue-cancer.net

01 39 47 16 16

## Secours populaire

Fédération du Val-d'Oise

4 rue de l'Industrie - 95310 Saint-Ouen-l'Aumône

contact@spf95.org

« Tout ce qui est Humain est nôtre ».

01 34 64 20 20

## Vie libre

9 rue Utrillo

Permanence tous les lundis de 18 h 30 à 20 h au Centre socio-culturel des Chênes.

Guérir, réinsérer et promouvoir les malades alcooliques et leurs familles.

01 34 14 32 65

## LES ASSOCIATIONS SPORTIVES

Pour les associations sportives, consultez le [www.ville-ermont.fr](http://www.ville-ermont.fr).

# CARNET D'ADRESSES

## Association pour le développement des services des soins infirmiers à domicile (ADSSID)

1 rue Puits Miville - 95110 Sannois  
adssid-sannois@orange.fr

**01 34 10 06 77**  
Fax 01 34 10 15 52

## Assurance maladie du Val-d'Oise

7 rue Sant-Flaive Prolongée  
95123 Ermont Cedex - www.cpamvo.fr - www.ameli.fr  
Ouverture mardi, mercredi, et vendredi  
de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 16 h 30  
Fermeture pendant les vacances scolaires

**36 46**  
Fax 01 30 72 61 16

- ✓ Pour l'aide à la vie quotidienne :  
accueil uniquement sur rendez-vous au 01 39 98 21 90  
OU
- ✓ Adressez vos correspondances à l'Assurance maladie  
Immeuble Sogé 2000 - 95012 Cergy-Pontoise Cedex  
Depuis l'étranger composez le + 33 811 70 36 46

## Caisse d'allocations familiales du Val-d'Oise (CAF)

Quartier de la préfecture - 2 place de la Pergola  
95018 Cergy-Pontoise Cedex - www.caf.fr  
Ou  
92 boulevard Héloïse - 95100 Argenteuil  
Ou  
2 rue Claude Debussy - 95120 Ermont

**0810 25 95 10**

## Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV)

Immeuble Ordinal  
Rue des Chauffours  
95002 Cergy-Pontoise Cedex

**Serveur vocal 39 60**  
(prix d'un appel local)

## Centre communal d'action sociale (CCAS) 01 30 72 38 50

Mairie bâtiment A Fax 01 30 72 38 58  
100 rue Louis-Savoie - BP 40083 - 95123 Ermont Cedex  
ccas@ville-ermont.fr  
Ouverture du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30  
Fermeture au public le jeudi après-midi et le vendredi à 16 h 30

## Centre des impôts d'Ermont Ouest, Service Relations publiques 01 30 72 82 00

421 rue Jean-Richepin - BP 85 - 95125 Ermont Cedex

## Centre local d'information et de coordination gérontologique (CLIC) 01 34 15 09 62

30 rue Maurice-Berteaux - 95120 Ermont  
clic95@wanadoo.fr  
Ouverture du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30  
Accueil téléphonique de 9 h à 12 h 30 (après-midi sur répondeur)

## CICAS (Caisses complémentaires) 0 820 200 701

36 rue de Stalingrad - 95120 Ermont  
Les 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> mercredis du mois de 9 h à 11 h 30

## Circonscription d'action sociale 01 34 15 00 62

4 rue Hoche - 95120 Ermont

## Commissariat de police 01 30 72 66 66

201 rue Jean-Richepin - 95123 Ermont Cedex

## Conseil général du Val-d'Oise

2 avenue du Parc - 95032 Cergy-pontoise Cedex  
www.valdoise.fr

- ✓ Direction des personnes handicapées/Service des prestations pour les personnes handicapées **01 34 25 16 50**
- ✓ Direction des personnes âgées **01 34 25 33 95**
- ✓ Agrément familles d'accueil/Direction des personnes âgées **01 34 25 33 00**

**Direction départementale des affaires  
sanitaires et sociales (DDASS)** **01 34 41 14 00**  
Délégation territoriale du Val-d'Oise (95)  
2 avenue de la Palette  
95000 Cergy-Pontoise

**Groupement hospitalier  
Eaubonne-Montmorency Simone Veil** **01 34 06 63 16**  
8 rue Docteur Roux - 95600 Eaubonne

**HALDE** **0 810 00 50 00**  
Maison de la justice et du droit de  
la vallée de Montmorency  
60 rue de Stalingrad - 95120 Ermont  
Ouverture du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h  
www.halde.fr

**Maison départementale des  
personnes handicapées (MDPH)** **01 34 25 16 50**

✓ **Pôle information handicap/Pôle adulte/Pôle compensation**  
Conseil général du Val-d'Oise  
Bâtiment H - 2 avenue du Parc - 95032 Cergy-Pontoise Cedex  
maisonduhandicap@valdoise.fr

✓ **Pôle enfant**  
Immeuble Le César  
Chaussé Jules-César - Osny - 95521 Cergy-Pontoise Cedex

**Maison de la justice et du droit de  
la vallée de Montmorency** **01 34 44 03 90**  
Fax 01 34 44 03 99  
60 rue de Stalingrad - 95120 Ermont  
Ouverture du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h

**Point conseil 3<sup>e</sup> âge** **01 30 40 06 19**  
28 rue du Général-de-Gaulle - 95320 Saint-Leu-La-Forêt

**Police municipale intercommunale** **01 34 27 24 37**  
76 avenue du Général Leclerc  
95390 Saint-Prix  
Fax 01 39 59 41 35  
Ouverture du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

**Service social départemental (SSD)  
du Conseil général du Val-d'Oise** **01 34 15 00 62**  
4 rue Hoche - BP 183 - 95120 Ermont

**Service social du groupement hospitalier  
Eaubonne-Montmorency Simone Veil** **01 34 06 63 16**  
8 rue Docteur Roux - 95600 Eaubonne

**URSSAF** **0 820 01 10 10**  
Immeuble « Le Galien »  
1 rue des Chauffours - 95033 Cergy-Pontoise Cedex  
(communication payante)

# INDEX

## A

Accompagnement juridique	p. 15
Accueil de jour	p. 34
Accueil familial	p. 50
ACTP (Allocation compensatrice de tierce personne)	p. 21
ADEME (Agence nationale pour le développement de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie)	p. 45
ADIL 95 (Association départementale d'information sur le logement)	p. 41
ADSSID (Association pour le développement des services des soins infirmiers à domicile)	p. 23 et 38
Aide à domicile	p. 36
Aide à la vie quotidienne	p. 13
Aide au logement	p. 42
Aide sociale à l'hébergement	p. 43
ASPA (Allocation de solidarité aux personnes âgées)	p. 13
Allocation supplémentaire (ex FNS)	p. 13
Amélioration de l'habitat	p. 45
ANAH (Association nationale pour l'amélioration de l'habitat)	p. 45
APA (Allocation personnalisée d'autonomie)	p. 34
Appareillage	p. 55
Atelier bien-être	p. 56
Avantages fiscaux	p. 14

## C

Canicule	p. 67
Carte Améthyste	p. 70
Carte d'invalidité	p. 23
Carte européenne d'assurance maladie	p. 66
Carte Rubis	p. 69
Cartes de transport	p. 69
Cartes solidarité transport	p. 71
Centre hospitalier intercommunal	p. 64
CLIC	p. 31

Clinique Claude-Bernard (Centre local d'information et de coordination gérontologique)	p. 63
CMU (Couverture maladie universelle)	p. 53
CNAV (Caisse nationale d'assurance vieillesse)	p. 46
Crédits d'impôts pour équipement	p. 47
CSPC (Chambre syndicale des propriétaires et copropriétaire de Paris)	p. 41

## D

Demande de logement	p. 48
Déménagement	p. 49
Dépistage du cancer du sein et de l'intestin	p. 57

## E

Épicerie sociale d'Ermont	p. 19
ESCAVIE	p. 55

## F

Fédération nationale d'habitat et développement	p. 48
---	-------

## H

Hébergement	p. 50
HAD (Hospitalisation à domicile)	p. 63

## I

Invalidité	p. 21
------------	-------

## J

JALMALV (Jusqu'à la mort accompagner la vie)	p. 20
--	-------

## L

Livres à domicile	p. 39
Logement	p. 41
Loisirs	p. 75

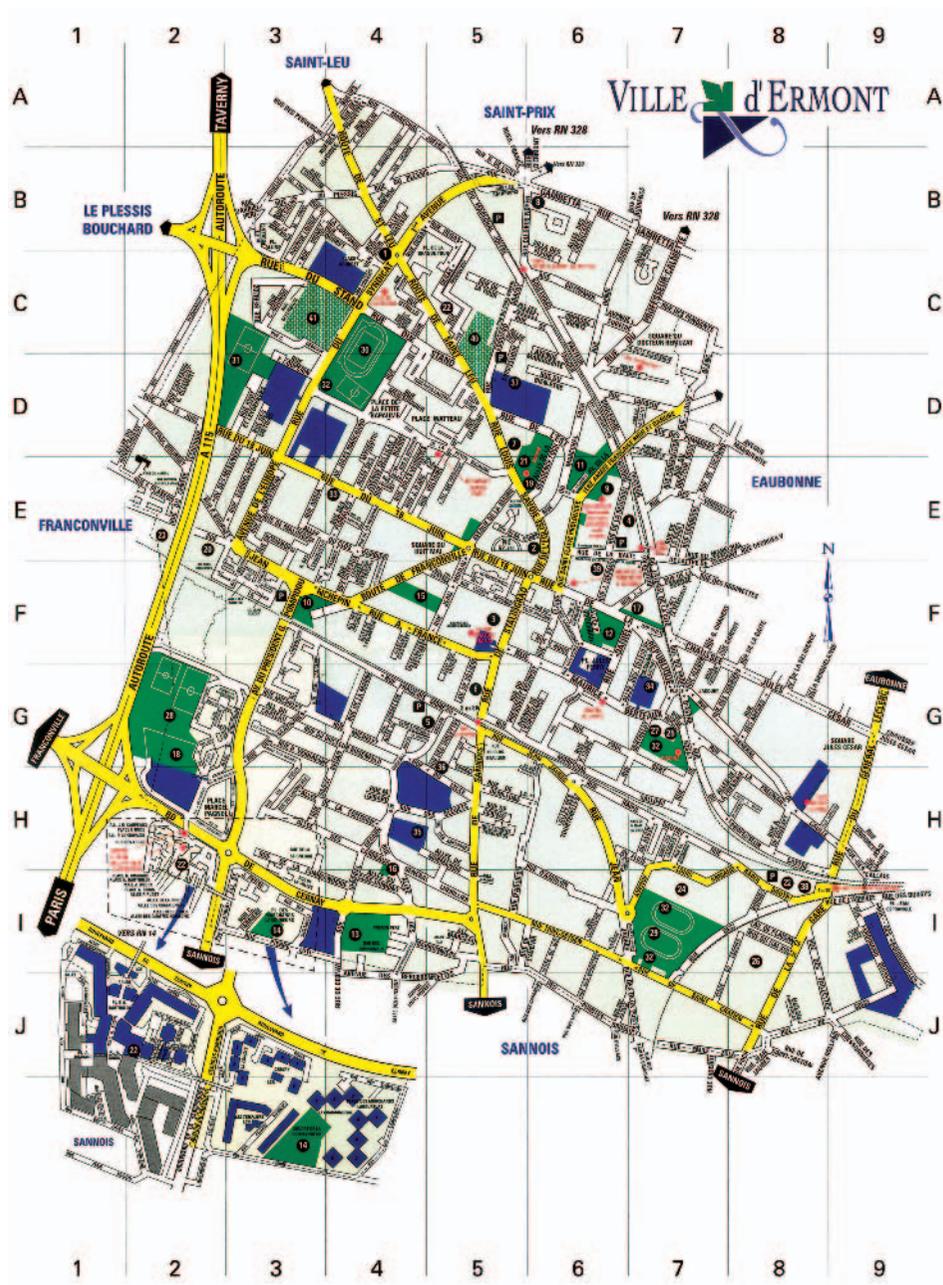
## M

Maison de la justice et du droit de la vallée de Montmorency	p. 15
Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)	p. 21 ou 86
Maison de retraite	p. 50

Maltraitance	p. 24
Médiateur de la République	p. 17
Médiation Val-d'Oise	p. 20
Mesures civiles de protection des majeurs	p. 17
<b>N</b>	
Nutrition	p. 57
<b>O</b>	
Opération tranquillité vacances	p. 26
<b>P</b>	
PACT ARIM (Protection, amélioration, conservation et transformation de l'habitat, association de restauration Immobilière)	p. 47
Participations financières exceptionnelles	p. 14
Pensions animaux	p. 28
Point conseil 3 <sup>e</sup> âge	p. 34
Portage de repas à domicile	p. 35
Prévention des chutes	p. 58
<b>R</b>	
RATP	p. 72
Résidences	p. 51
Restauration	p. 24
<b>S</b>	
Santé	p. 53
Services à domicile	p. 35
Services sociaux	p. 18
SNCF	p. 72
Soins à domicile	p. 38
<b>T</b>	
Téléassistance Aladin	p. 39
Transports	p. 69
<b>V</b>	
Veuvage	p. 26



# PLAN DE LA VILLE D'ERMONT





VILLE  d'ERMONT

**100 rue Louis Savoie - 95123 Ermont Cedex**  
**Tél : 01 30 72 38 38 - Fax : 01 34 15 29 92**